



**PROGRAMME LOCAL
DE PREVENTION
DES DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES
2020-2025**

2 rue Francis Jourdain 26 800 Portes Lès Valence
Tél : 04.75.57.80.00

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme

Trier - Traiter - Valoriser

Plan de prévention des Déchets ménagers et assimilés

La maîtrise de la quantité des déchets à collecter et à traiter est devenue fondamentale tant pour des raisons environnementales (le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas) que financières (maîtrise des coûts par la maîtrise des quantités à gérer).

La prévention des déchets consiste à éviter, réduire, retarder l'abandon d'un produit et à en limiter la nocivité. Cela conduit à moins de déchets et à des déchets résiduels plus facilement valorisables, sans substances dangereuses. La prévention concerne donc toutes les actions se situant avant la collecte. Elle est complémentaire de la collecte sélective dans une gestion optimisée.

L'Etat, conscient de ces enjeux, a souhaité renforcer les actions territoriales en termes de prévention : les lois Grenelle ont notamment permis de faire émerger les premières initiatives locales. Mais depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités qui assurent la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés ont l'obligation de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ces collectivités ont toutefois la possibilité de se rassembler pour confier l'élaboration du programme à un échelon supérieur, tel qu'un syndicat de traitement des déchets.

Un PLPDMA a pour rôle d'adapter et de décliner les objectifs nationaux aux caractéristiques d'un territoire. Concrètement, cela consiste à mettre en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, un ensemble d'actions en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Au-delà du cadre réglementaire, ce type de programme peut donner de l'élan à un territoire. En effet, en plus de limiter les impacts environnementaux dus à la production de déchets, la prévention des déchets permet notamment de développer de nouvelles activités, d'améliorer les conditions de vie, d'optimiser les finances locales, ou encore d'éveiller les consciences citoyennes.

C'est dans le cadre du projet de territoire « Uni'D : ensemble faisons de nos déchets une ressource », porté et animé par le SYTRAD, que les EPCI adhérents au syndicat ont souhaité porter ce PLPDMA commun.



Nicolas DARAGON
Valence Romans Agglomération



Serge BLACHE
SYTRAD



Pierre MONTAGNE
SIRCTOM



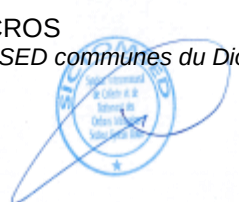
Jacques DUBAY
Communauté de communes Rhône-Crussol



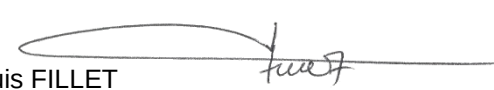
Frédéric SAUSSET
ARCHE Agglomération



Brigitte MARTIN
Communauté de communes du Val



Pierre CROS
SICTOMSED communes du Diois



Pierre-Louis FILLET
Communauté de communes Royans-Vercors



Alain MATHERON
Communauté de communes du Pays Diois

I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DU SYTRAD	3
1. Création et composition	3
2. Compétences et missions	4
3. Installations	5
II. DIAGNOSTIC DECHETS	5
1. Modes d'organisation	6
1.1 Collecte.....	6
1.2 Traitement.....	6
2. Installations de valorisation existantes et / ou en projet (DMA).....	8
3. Déchèteries du territoire et les flux qu'elles acceptent	8
4. Evolution des flux de DMA et de leur composition	10
5. Evolution d'un territoire à un autre.....	11
6. Evolution des flux au cours de l'année	12
6.1 Les ordures ménagères résiduelles	12
6.2 Les corps creux	12
6.3 Les corps plats	13
6.4 Les flux de déchèteries	13
7. Enseignements des caractérisations	14
8. Identification des gisements d'évitement prioritaires et des potentiels de réduction	19
8.1 Définitions des notions :	19
8.2 Les gisements d'évitement.....	20
8.3 Les potentiels de réduction.....	20
III. ACTIONS DE PREVENTION DEJA ENGAGEES	21
1. Actions menées par les EPCI	21
1.1 Lutte contre le gaspillage alimentaire	21
1.2 Développement du compostage individuel et collectif.....	21
1.3 Coopération avec les acteurs du réemploi.....	21
2. Actions menées par le SYTRAD	22
2.1 Une communication au service des déchets.....	22
2.2 Campagne dédiée spécialement au verre	23
2.3 Eco-exemplarité du SYTRAD	24
3. Actions menées par d'autres acteurs	24
3.1 Les associations	24
3.2 La grande distribution et la restauration	25
3.3 Autres acteurs	26
4. Programmes connexes et synergies avec les politiques locales	27
4.1 Le Plant Climat Energie Territorial et les territoires « TEPOS ».....	27
4.2 Le Projet de territoire « UNI'D : ensemble faisons de nos déchets une ressource ! ».....	27
IV. IDENTIFICATION DES ACTEURS/RELAIS POTENTIELS	29
1. Partenaires institutionnels	29
2. Milieu éducatif et enseignement.....	29

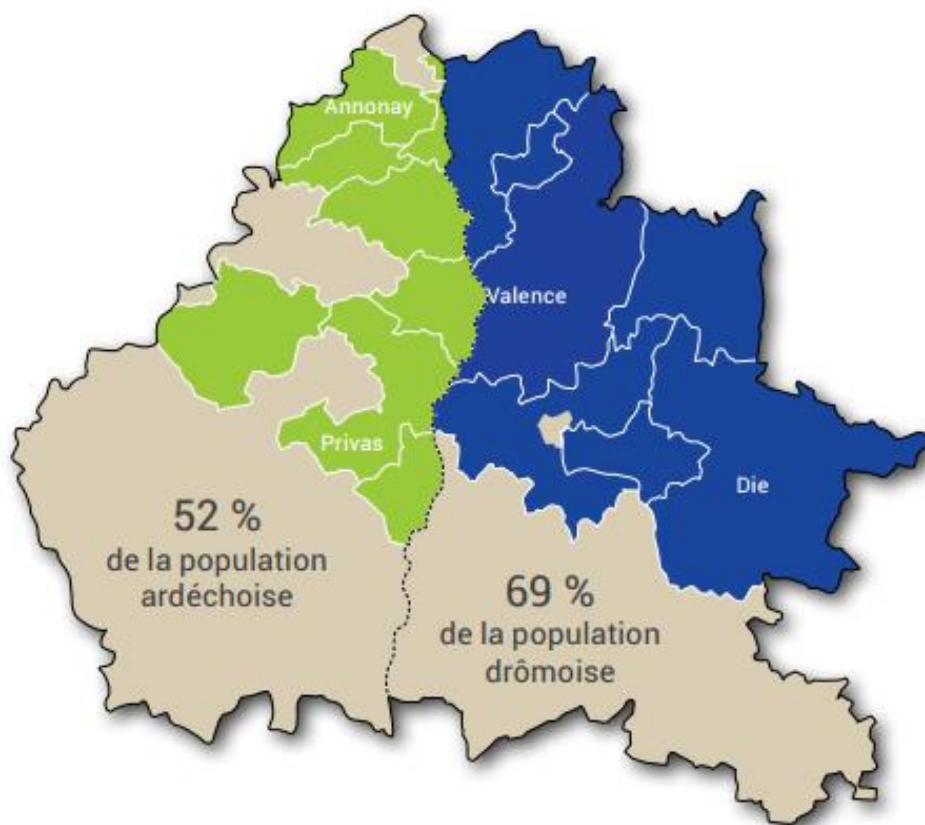
3.	Gros producteurs de biodéchets	29
4.	Organismes sociaux	29
5.	Tissu associatif et acteurs de l'économie circulaire.....	30
6.	Eco-organismes.....	30
V.	LES OBJECTIFS DU PLPDMA	31
1.	Objectif global : réduire les tonnages de DMA.....	31
2.	Les évolutions prévisibles en l'absence de mesures nouvelles	32
3.	Réduire les coûts de gestion des déchets.....	32
VI.	MATRICE AFOM	33

I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DU SYTRAD

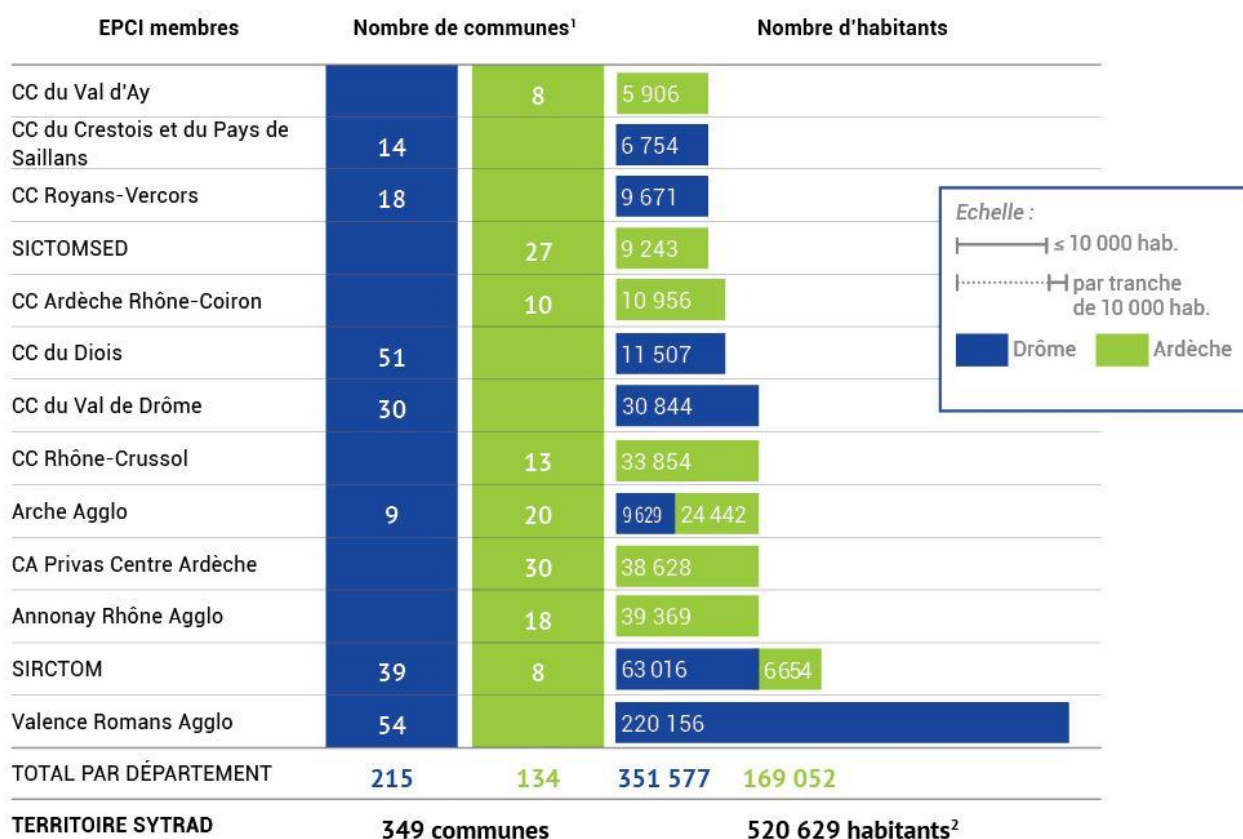
1. Création et composition

Le SYTRAD, Syndicat de Traitement des déchets ménagers Ardèche Drôme, est un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des articles L.5271-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Créé en 1992, il regroupe, en 2019, 13 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du nord et centre Drôme Ardèche, soit 349 communes et 520 629 habitants. Le SYTRAD est ainsi au service de 69 % de la population drômoise et de 52 % de la population ardéchoise.



Les collectivités membres du SYTRAD en 2019



1- Nombre de communes pour lesquelles l'EPCI est adhérent au SYTRAD.

2- Population municipale au 1^{er} janvier 2019

2. Compétences et missions

Le SYTRAD assure une mission de service public : le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire (nord et centre Drôme-Ardèche).

Ainsi, le SYTRAD traite :

- Les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre),
- Les cartons de déchèteries,
- Les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- Les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

La collecte de ces déchets et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités membres du SYTRAD, en régie ou par l'intermédiaire d'une prestation de services.

Parallèlement, le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. Il développe de nombreux outils de communication et d'échanges : site internet, campagnes d'information, animations scolaires, journées portes-ouvertes et visites de ses installations.

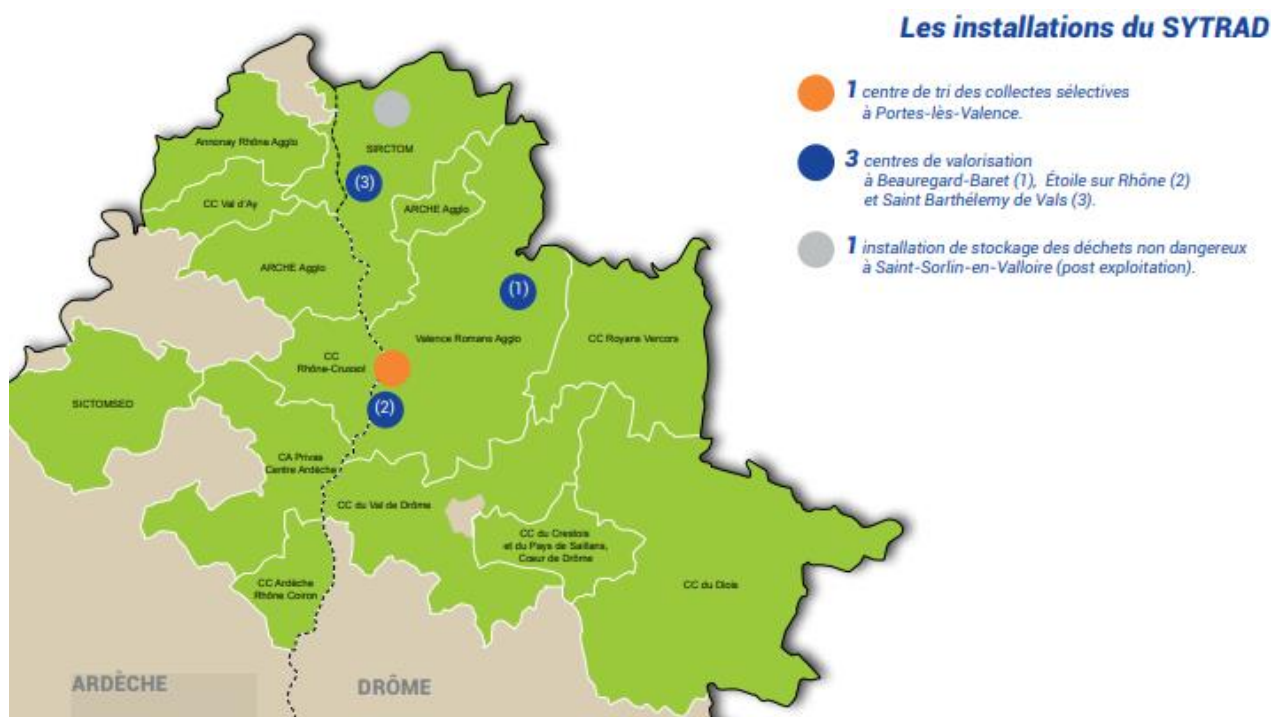
Ces actions de sensibilisation expliquent notamment que « le meilleur déchet est celui que l'on ne

produit pas » et l'importance du geste de tri. Geste indispensable qui permet aux déchets d'être orientés vers les bonnes filières de traitement et d'être valorisés de façon optimale.

3. Installations

Pour traiter et valoriser localement le gisement dont il a la charge, plus de 147 000 tonnes de déchets par an, le SYTRAD possède ses propres installations :

- un centre de tri des collectes sélectives basé à Portes-lès-Valence ;
- trois centres de valorisation des déchets résiduels situés à Etoile-sur-Rhône, Saint-Barthélemy-de-Vals et Beauregard-Baret ;
- une Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) en post-exploitation localisée à Saint-Sorlin-en-Valloire. Ce site est fermé depuis le 1^{er} janvier 2017.



II. DIAGNOSTIC DECHETS

1. Modes d'organisation

1.1 Collecte

Sur le territoire, la collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV) est l'outil privilégié de collecte.

La collecte sélective correspond à une collecte séparée papiers/ emballages carton d'une part (bac bleu), emballages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires d'une autre (bac jaune) et enfin, le verre (bac vert).

Les 13 EPCI ont développé une collecte en PAV :

- 11 EPCI collectent en PAV à 100 %, c'est-à-dire les OMr et la Collecte Sélective ;
- 2 EPCI (Valence Romans Agglomération et Rhône-Crussol) pratiquent les deux types de collecte (porte-à-porte et PAV) pour les OMr et la collecte sélective :
 - o Valence-Romans Agglo : 88 % en porte-à-porte pour les OMr et 12 % en PAV ; 50 % de porte-à-porte pour la CS et 50 % en PAV ;
 - o Rhône-Crussol : 87 % en porte-à-porte pour les OMr et 13 % en PAV ; 70 % de porte-à-porte pour la CS et 30 % en PAV

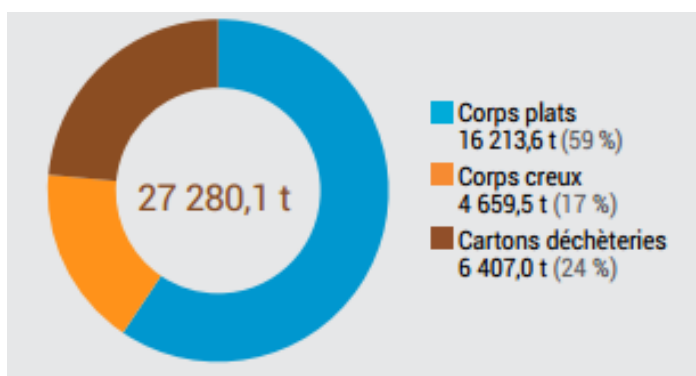
La totalité du territoire est couverte par les PAV de récupération du verre.

Les modalités de collecte évoluent avec le remplacement de la collecte des OMr en bacs collectifs ou en porte-à-porte par de la collecte en conteneurs enterrés ou semi-enterrés, avec regroupement sur un lieu unique de la collecte des OMr et de la collecte sélective.

1.2 Traitement

Le centre de tri

Le SYTRAD gère en délégation un centre de tri qui accueille les déchets papiers/cartons (corps plats) ; emballages plastiques /emballages métalliques /briques alimentaires (corps creux) et les cartons de déchèteries.

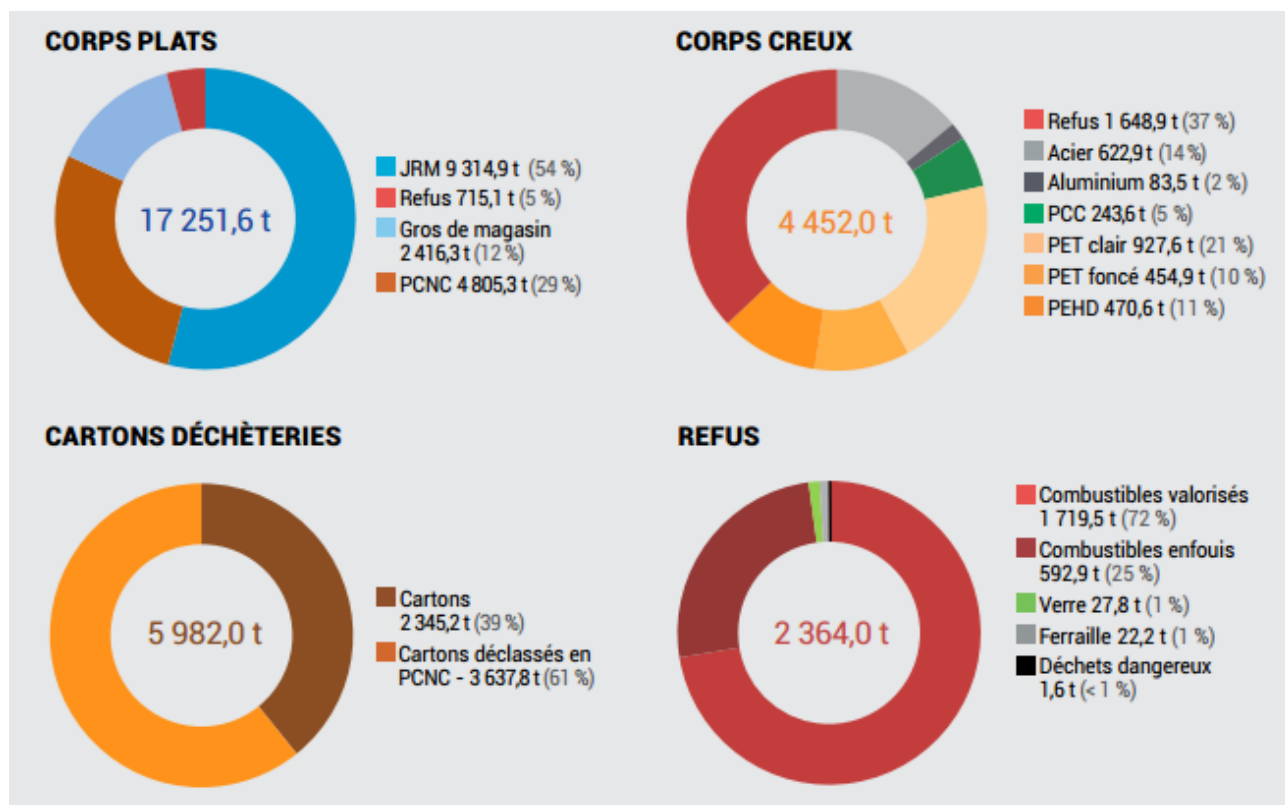


26 personnes en équivalent temps plein ont accueilli en 2018, 27 280 tonnes de déchets, dont :

- 59 % de corps plats ;
- 17 % de corps creux ;
- 24 % de cartons de déchèteries.

En sortie du centre de tri, les refus représentent 10,9 % des tonnages. Ils sont constitués de combustibles valorisés (72 %), de combustibles enfouis (25 %), de verre (1 %), de ferraille (1 %) et de déchets dangereux (< 1 %).

Le refus se retrouvent majoritairement dans les corps creux (37 %) ; les corps plats n'enregistrent quant à eux que 5 % de refus.

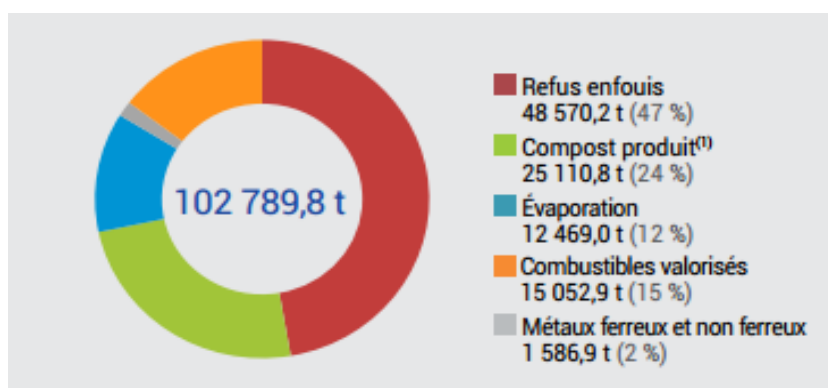


Les centres de valorisation

Le SYTRAD dispose également de trois centres de valorisation des ordures ménagères résiduelles. Ces unités sont autorisées pour une capacité de 150 000 tonnes. Elles ont pour objectifs de séparer les différents déchets contenus dans la poubelle grise - au moyen d'une chaîne de tri mécanique - et de récupérer la part organique pour produire du compost respectant la norme AFNOR NFU 44-051.

En 2018, ces unités ont traité 102 790 tonnes d'ordures ménagères.

25 111 tonnes de compost ont été produites en 2018.



Parallèlement :

- Les produits combustibles disposant d'un haut pouvoir calorifique (essentiellement des plastiques et textiles) sont isolés pour être en partie orientés vers les filières de valorisation énergétique ;
- Les métaux ferreux et non ferreux sont récupérés pour être valorisés dans les filières de recyclage ;
- Les déchets non valorisables ou déchets ultimes (plastiques durs, verre en mélange) sont enfouis en centre de stockage ;
- L'eau contenue dans les ordures ménagères est évaporée en grande partie au cours du process.

2. Installations de valorisation existantes et / ou en projet (DMA)

En dehors des installations de traitement gérées par le SYTRAD lui-même, il existe d'autres types d'installations sur le territoire (*Données SINOE 2019*) :

- 6 plateformes de compostage sur le territoire ;
- 1 installation de broyage des métaux ;
- 2 installations de broyage de plastiques avant recyclage ;
- 4 centres de tri des Déchets d'Activités Economiques (DAE).

3. Déchèteries du territoire et les flux qu'elles acceptent

Il existe 56 déchèteries sur le territoire du SYTRAD : 23 sur le territoire ardéchois adhérent et 33 sur le territoire drômois adhérent (*Données SINOE 2018*).

Flux collectés séparément	Nombre de déchèteries équipées	
Gravats, inertes	47	92 %
Déchets verts	39	76 %
Encombrants	50	98 %
Bois	42	82 %
DEA	14	27 %
Plastiques/Polystyrènes	13	25 %
Métaux	51	100 %
Cartons (ou papiers/cartons)	39	76 %
DEEE	51	100 %
DDS	48	94 %
Huiles minérales	44	86 %
Piles et accumulateurs	26	51 %
Lampes	20	39 %
Cartouches usagées	9	18 %

Données TERRA – AUXILIA 2017

La conclusion qui peut être faite est la suivante :

- Les bennes DEA et Plastique/Polystyrène sont à développer pour réduire les tonnages d'encombrants ;
- Le flux « déchets verts » est généralement présent mais parfois mal quantifié ;
- Les flux « métaux » et « cartons » sont bien installés et valorisés ;
- Globalement une bonne offre de service est proposée sur les déchets électriques et électroniques et les DDS.

	Nb de déchèteries équipées		% des encombrants sur total flux déchèterie
Avec benne DEA et benne bois	16	29 %	22 %
Avec benne bois, sans DEA	30	54%	28 %
Sans benne bois ni DEA	9	18 %	33 %
Sans benne bois mais avec DEA	1	1 %	27 %

L'absence de bennes bois et/ou DEA (Déchets d'Equipements d'Ameublement) engendre l'augmentation des encombrants.

4. Evolution des flux de DMA et de leur composition

	2010 (kg/hab./an)	2018 (kg/hab./an)	Évolution 2010-2018	France 2013 (kg/hab./an)
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	258	231	-10 %	269
Collecte Sélective (CS)	68	72	+ 4 %	76
- dont corps creux	6	9	+ 50 %	47
- dont corps plats	34	31	-9 %	
- dont verre	28	32	+ 14 %	29
Flux de déchèterie	221	307	+ 39 %	228
TOTAL DMA	548	610	+ 11 %	573

Alors que les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) diminuent de 10% sur la période 2010-2018, la collecte sélective (CS) reste quant à elle relativement stable (≈ 72 kg/hab./an) légèrement inférieure à la moyenne nationale (76 kg/hab./an).

Au sein de la collecte sélective, il est observé une meilleure captation des corps creux tandis que les corps plats collectés baissent légèrement dans un contexte national de baisse de la consommation papier et de hausse de la consommation d’emballages cartons (dont cartons issus des commandes à distance).

La hausse constatée des DMA entre 2010 et 2018 (+ 11 % en kg/hab./an) est la conséquence de la hausse des quantités collectées en déchèteries, et plus particulièrement des 4 flux suivants représentant 86 % des tonnages des déchèteries :

Flux	2010 (kg/hab./an)	2018 (kg/hab./an)	Évolution 2010-2018
Déchets verts	54	77	+ 43 %
Gravats/inertes	63	84	+ 33 %
Encombrants	57	67	+ 18 %
Bois	15	33	+ 120 %

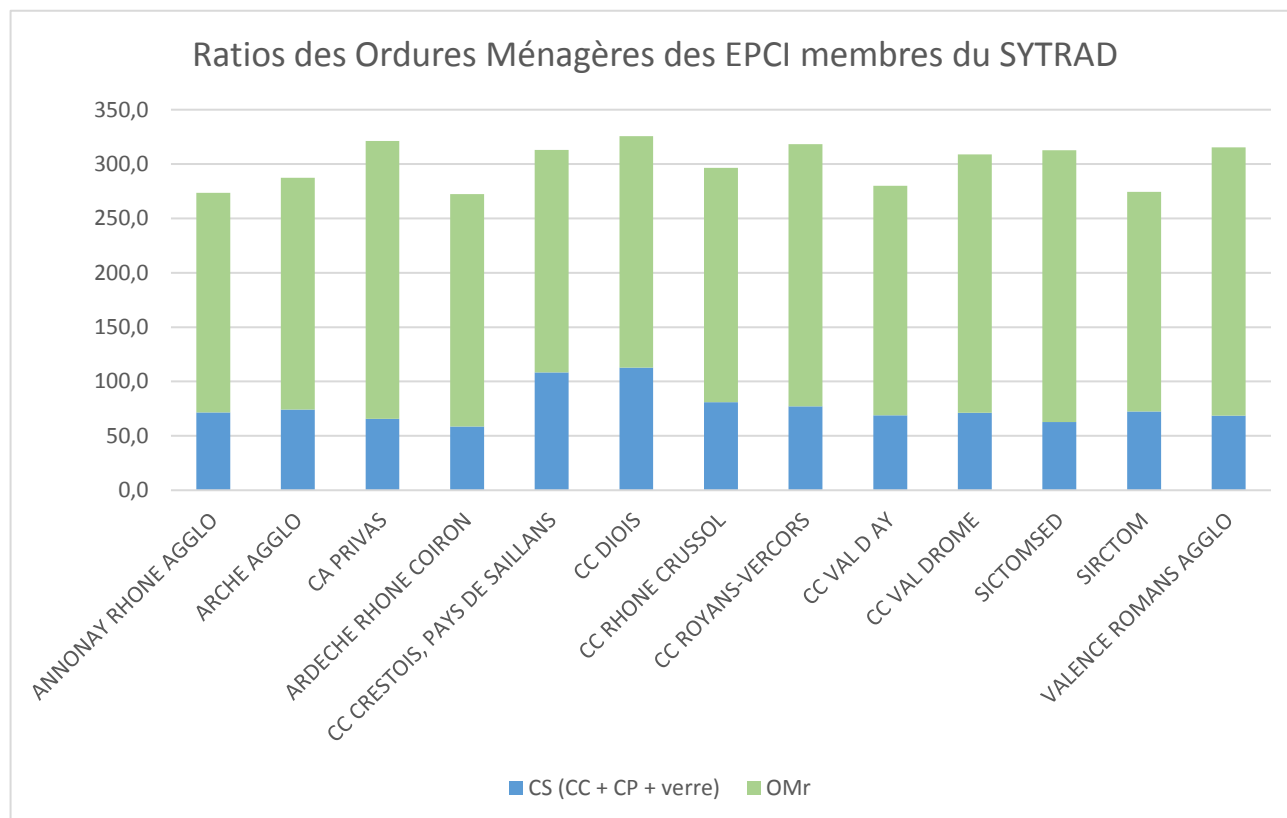
La production de DEEE évolue de 5.8 kg/hab./an en 2010 à 7 Kg/hab./an en 2018 soit une augmentation de 21 % ;

Les déchets dangereux quant à eux restent stables, avec une production moyenne de 1 kg par habitant et par an.

En 2018, la part destinée aux filières REP est de 5,5 % des tonnages, soit près de 9 000 tonnes.

5. Evolution d'un territoire à un autre

Des disparités existent sur le territoire qui regroupe des EPCI d'origine et de taille très hétérogènes.



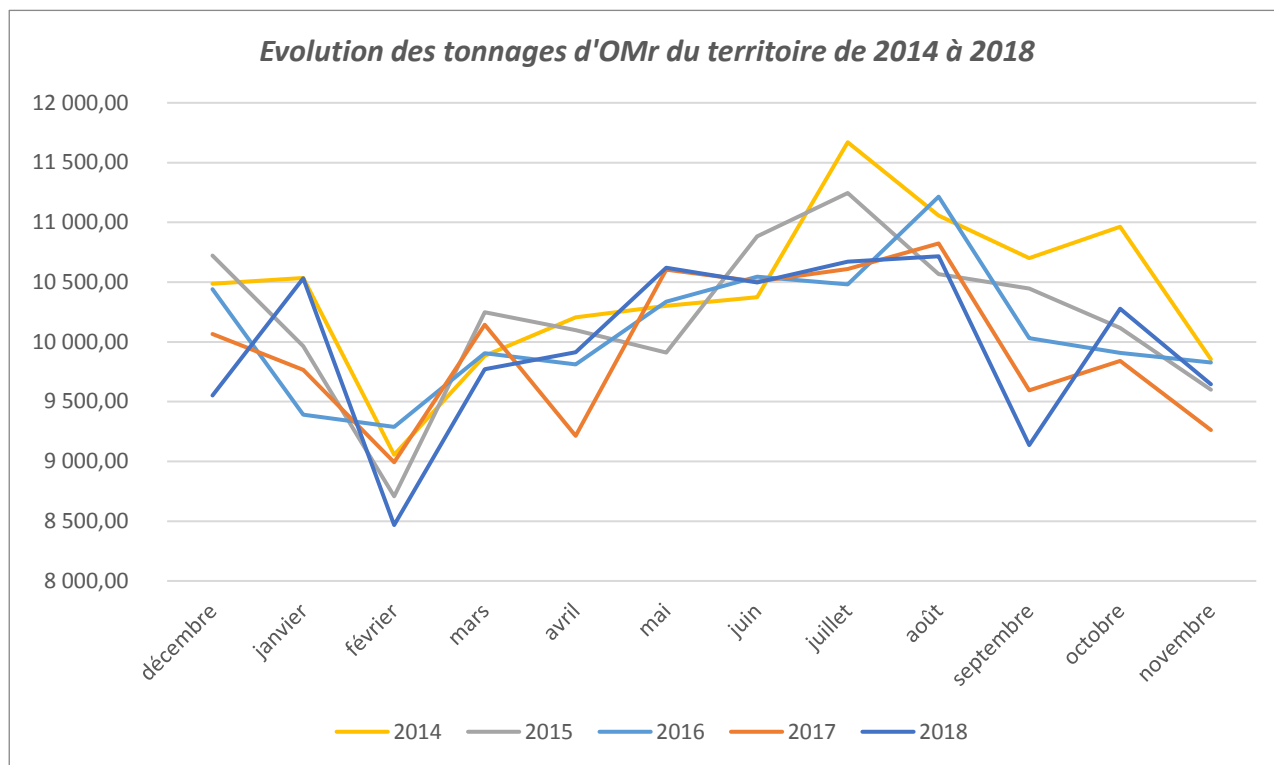
En moyenne sur le territoire, la production d'OMA est de 303 kg/hab./an, avec une production minimum de 272 kg et une production maximum de 325 kg. La médiane se situe à 309 kg.

La collecte sélective représente en moyenne 72 kg/hab./an sur le territoire, avec un tonnage minimum de 58 kg et un tonnage maximum de 113 kg. La médiane se situe à 72 kg.

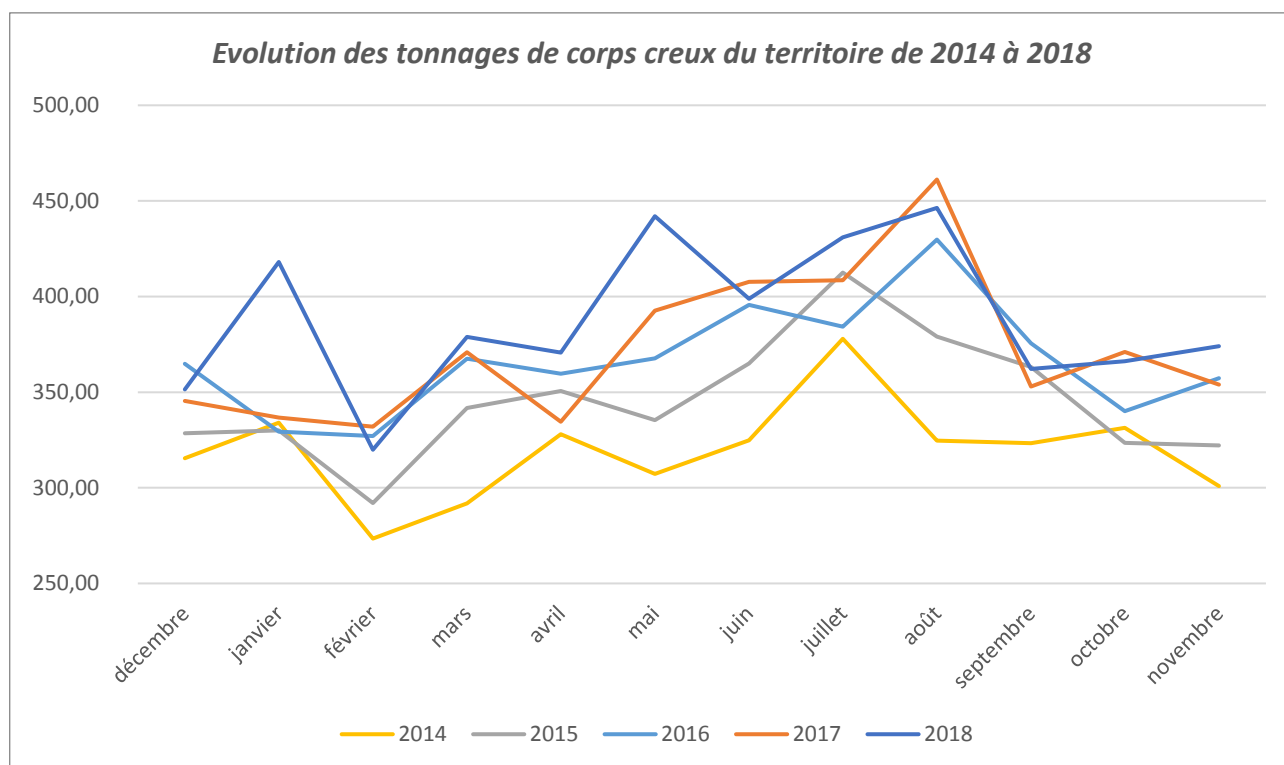
Les OMr quant à elles représentent en moyenne 231 kg/hab./an, avec une production minimum de 202 kg et une production maximum de 255 kg. La médiane se situe à 214 kg.

6. Evolution des flux au cours de l'année

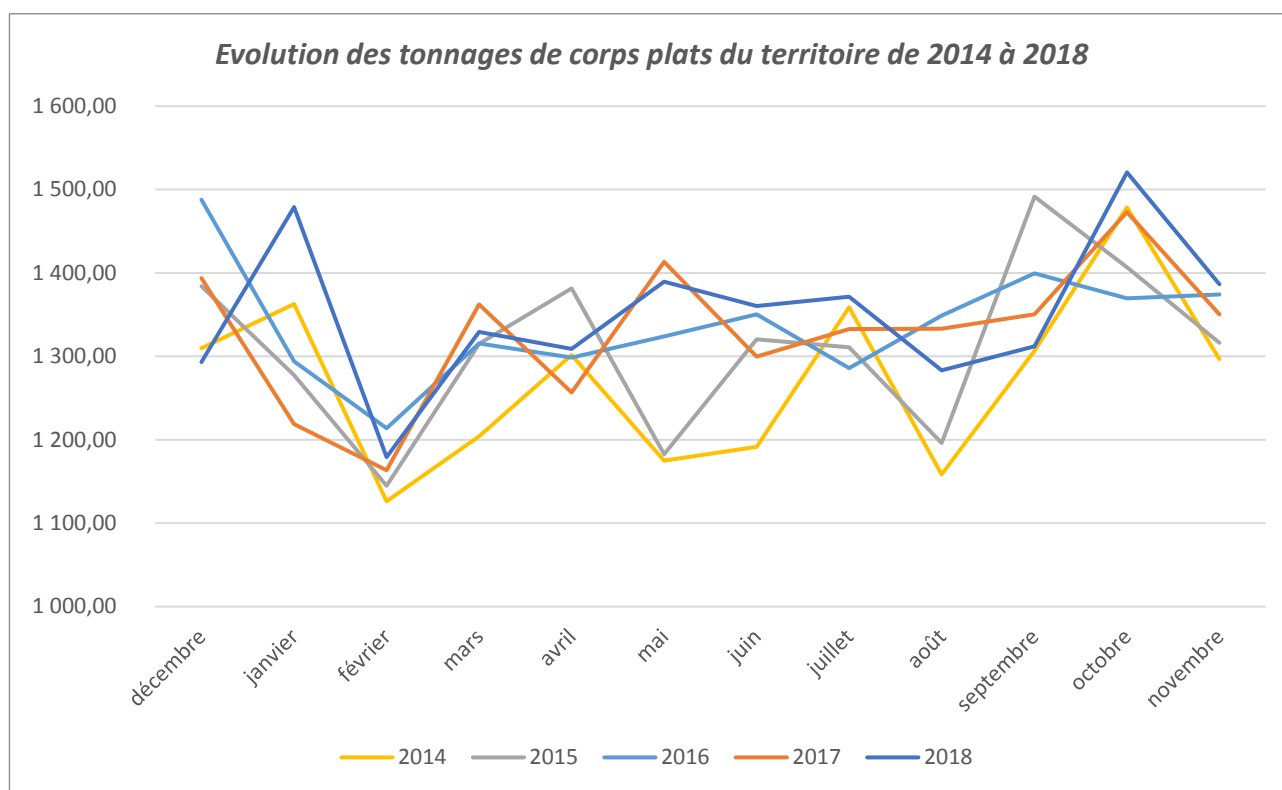
6.1 Les ordures ménagères résiduelles



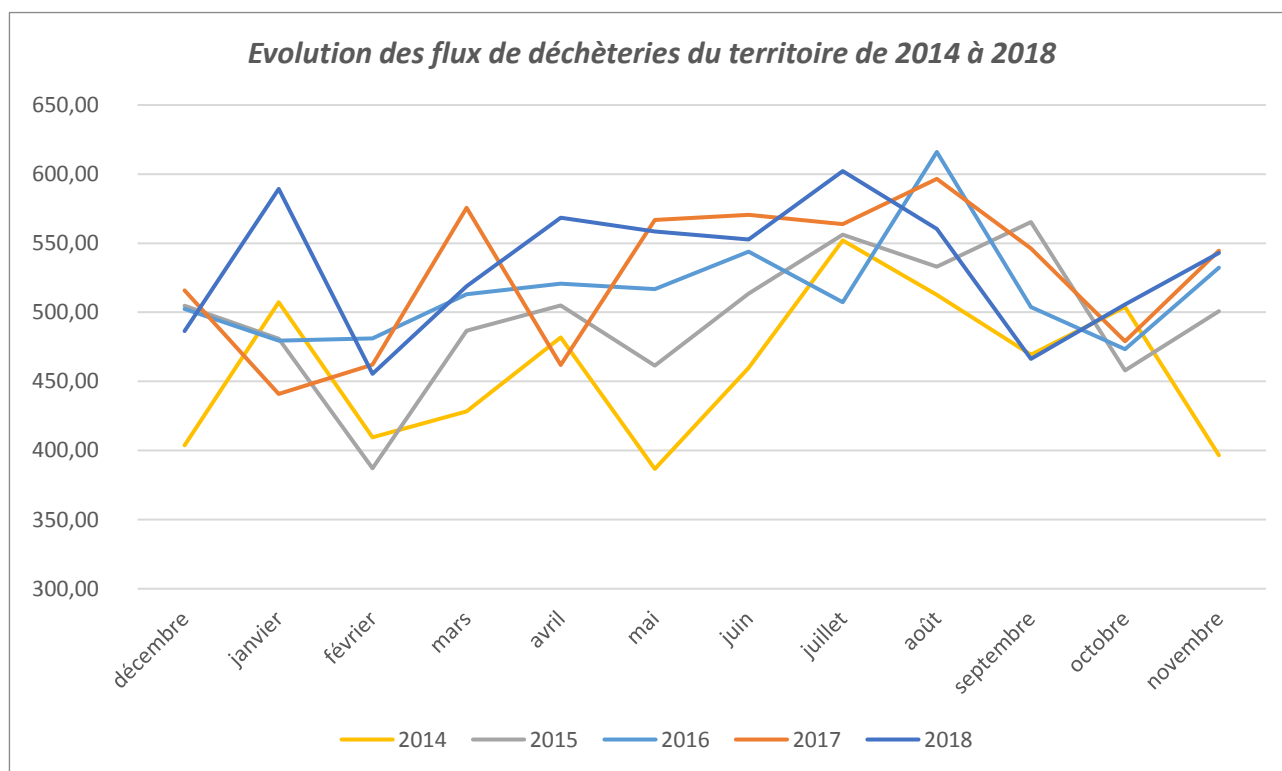
6.2 Les corps creux



6.3 Les corps plats



6.4 Les flux de déchèteries



L'augmentation des tonnages d'OMr pendant la saison estivale est flagrante, avec une pente qui devient ascendante dès le mois de mars, qui atteindra son paroxysme au mois d'août puis redescendra en septembre.

Il est certain **que l'affluence touristique joue un rôle majeur dans cette augmentation saisonnière** car les tonnages les plus élevés se retrouvent sur les territoires les plus touristiques : le Pays du Diois, le Vercors et le Pays de Saillans.

Impact du tourisme : zoom sur le Pays Diois et le Royans-Vercors (*)

Sur la totalité des 51 462 visiteurs enregistrés pendant l'année aux différents Offices de tourisme du Pays Diois et de Royans-Vercors (54 260), **55% l'ont été pendant les mois de juillet et août et environ 85% de mai à septembre inclus.**

Pour le seul mois d'août, cela représente une **augmentation de 37% de la population totale** de la Communauté de Communes du Pays Diois (51 communes – 11 440 habitants) et de **86 % de la population totale** de la Communauté de Communes Royans-Vercors (18 communes – 9 731 habitants).

Il semble important de souligner que cette fréquentation n'est que le reflet partiel de la fréquentation du territoire car tous les touristes ne se rendent pas forcément dans un office de tourisme. Ces chiffres sont donc à mettre en perspective avec le nombre de nuitées déclarées. Pour le seul mois d'août, le nombre de nuitées sur le territoire de Royans-Vercors est de 44 133 ; ce qui représente une **augmentation de la population locale de 353 %...**

() Bilans fréquentation 2018 de l'Office de tourisme du Pays Diois et de l'Office de tourisme Vercors-Drôme*

Concernant les corps creux, la courbe suit la tendance des OMr et enregistre la même augmentation entre le mois de mai et le mois de septembre.

Les corps plats quant à eux enregistrent une tendance inverse avec une production plutôt stable entre le mois de mars et le mois d'août et une augmentation pendant la période hivernale. L'augmentation des achats en ligne et par conséquent des livraisons à domicile pourrait être une explication de l'augmentation des cartons d'emballage. La rentrée scolaire et les fêtes de Noël sont aussi des événements propices à la consommation.

Enfin, les déchets verts contribuent également à la fluctuation des flux au cours de l'année, avec des apports importants dès le printemps et jusqu'à l'automne, en fonction des variations climatiques.

7. Enseignements des caractérisations

En 2013, 2014 et 2015, le SYTRAD a fait réaliser par le bureau d'études PROVADEMSE INSAVALOR une caractérisation des OMr selon la méthode MODECOM de l'ADEME. Cinq échantillons ont été étudiés sur chacun des trois centres de valorisation organique, soit un total de 15 échantillons.

Le nombre d'échantillons à prélever sur chaque EPCI a été calculé à partir du gisement d'OMr produit sur chacun d'eux et des pourcentages qu'ils représentent par rapport au gisement total du centre de valorisation concerné.

Résultats pour l'ensemble des trois CVO, tenant compte de la part des tonnages entrants sur chacun d'eux (Saint-Barthélemy de Vals = 25% ; Beauregard-Baret = 19% et Etoile-sur-Rhône = 56%)

Déchets putrescibles	1.1 Déchets alimentaires (restes cuisine)	13,89%
	1.2 Produits alimentaires non consommés	1,67%
	1.3 Déchets de jardin	1,98%
	1.4 Autres putrescibles	0,53%
		18,07%
Papiers	2.1 Emballages papiers	0,61%
	2.2 Journaux, magazines et revues	0,94%
	2.3 Imprimés publicitaires	3,61%
	2.4 Papiers bureautiques	1,50%
	2.5 Autres papiers	2,20%
		8,86%
Cartons	3.1 Emballages cartons plats	3,87%
	3.2 Emballages cartons ondulés	2,09%
	3.3 Autres cartons	0,22%
		6,18%
Composites	4.1 Composites ELA	0,67%
	4.2 Petits appareils électroménagers	0,35%
	4.3 Autres emballages composites	0,94%
		1,96%
Textiles	5. Textiles	4,18%
Textiles sanitaires	6.1 Fraction hygiénique	7,07%
	6.2 Fraction papiers souillés (sopalin)	6,84%
		13,91%
Plastiques	7.1 Films polyoléfinés (PE et PP)	7,32%
	7.2 Bouteilles et flacons en PET	1,15%
	7.3 Bouteilles et flacons PEHD	0,66%
	7.4 PVC	0,00%
	7.5 Autres emballages plastiques	5,67%
	7.6 Autres plastiques	2,79%
	Liquide	0,37%
		17,96%
Combustibles non classés	8.1 Emballages en bois	0,10%
	8.2 Autres combustibles	2,88%
		2,98%
Verre	9.1 Emballages en verre incolore	2,44%
	9.2 Emballages en verre couleur	1,86%

	9.3 Autres verres	0,19%
	Liquide	0,09%
		4,58%
Métaux	10.1 Emballage métaux ferreux	2,17%
	10.2 Autres métaux ferreux	0,43%
	10.3 Emballages aluminium	0,42%
	10.4 Autres métaux	0,79%
	Liquide	0,00%
		3,81%
Incombustibles non classés	11.1 Emballages incombustibles (type céramique)	0,02%
	11.2 Autres incombustibles (cailloux...)	2,99%
		3,01%
DDS	12.1 Produits chimiques	0,08%
	12.2 Tubes fluorescents et ampoules basse conso	0,01%
	12.3 Piles (non rechargeables) et batteries	0,01%
	12.4 Autres déchets dangereux	0,06%
		0,16%
Fines <20mm	13. Fines	14,73%

Synthèse des résultats :

Les échantillons étudiés sont composés, en moyenne, par ordre décroissant, de déchets putrescibles, de plastiques, d'éléments fins <20 mm et de textiles sanitaires pour les catégories supérieures à 10 %. On trouve ensuite les papiers, les cartons et le verre qui sont présents à des taux compris entre 4,5 et 10 %. Les textiles, les métaux, les incombustibles non classés, les combustibles non classés, les composites représentent chacun entre 1,9 % et 5 % de la composition globale. Les déchets dangereux sont présents à des % très faibles, moins de 0,2 %.

Les deux catégories prépondérantes sont les déchets putrescibles et les plastiques. Leurs pourcentages sont voisins et leur ordre peut varier d'un échantillon à l'autre.

Les déchets putrescibles (18 %) sont composés essentiellement de déchets alimentaires : 13,9 %.

Dans la catégorie Papiers, les 5 sous-catégories sont présentes entre 0,61 % pour les emballages et 3,61 % pour les imprimés publicitaires. Les imprimés publicitaires sont légèrement majoritaires.

Les cartons, avec 6,18 % du gisement des OMr sont composés majoritairement d'emballages cartons plats.

Les composites sont représentés, en moyenne, à part presque égales entre les ELA (Emballages de Liquides Alimentaires) et les autres emballages, respectivement 0,67 % et 0,94 %. Ces valeurs moyennes cachent des écarts plus importants d'un échantillon à l'autre entre ces deux sous-catégories.

Les plastiques sont composés principalement de films (7,32 % du gisement moyen des OMr), des autres emballages plastiques (5,67 %) et des autres plastiques (2,79 %).

Le verre présent dans les OMr est composé d’emballages potentiellement recyclables (4,58 % des OMr).

Les métaux sont eux aussi composés d’emballages potentiellement recyclables (3,81 % des OMr) et qui devraient donc se retrouver dans les collectes sélectives.

La part des déchets dangereux est très faible. On trouve surtout des produits chimiques et des médicaments.



Ce constat est légèrement revu à la baisse pour le territoire du SYTRAD, qui additionne 18,1% de déchets putrescibles et 6,84% de papiers souillés, soit un quart de sa poubelle grise.



Caractérisation MODECOM réalisée sur le territoire du SYTRAD sur la période 2013-2015.

Soit l'équivalent en poids par habitant et par an :

Déchets putrescibles : 42,8 kg

Eléments fins : 35 kg

Textiles sanitaires : 16,2 kg

Papiers : 21 kg

Cartons : 14,6 kg

Plastiques : 30,8 kg

Verre : 10,7 kg

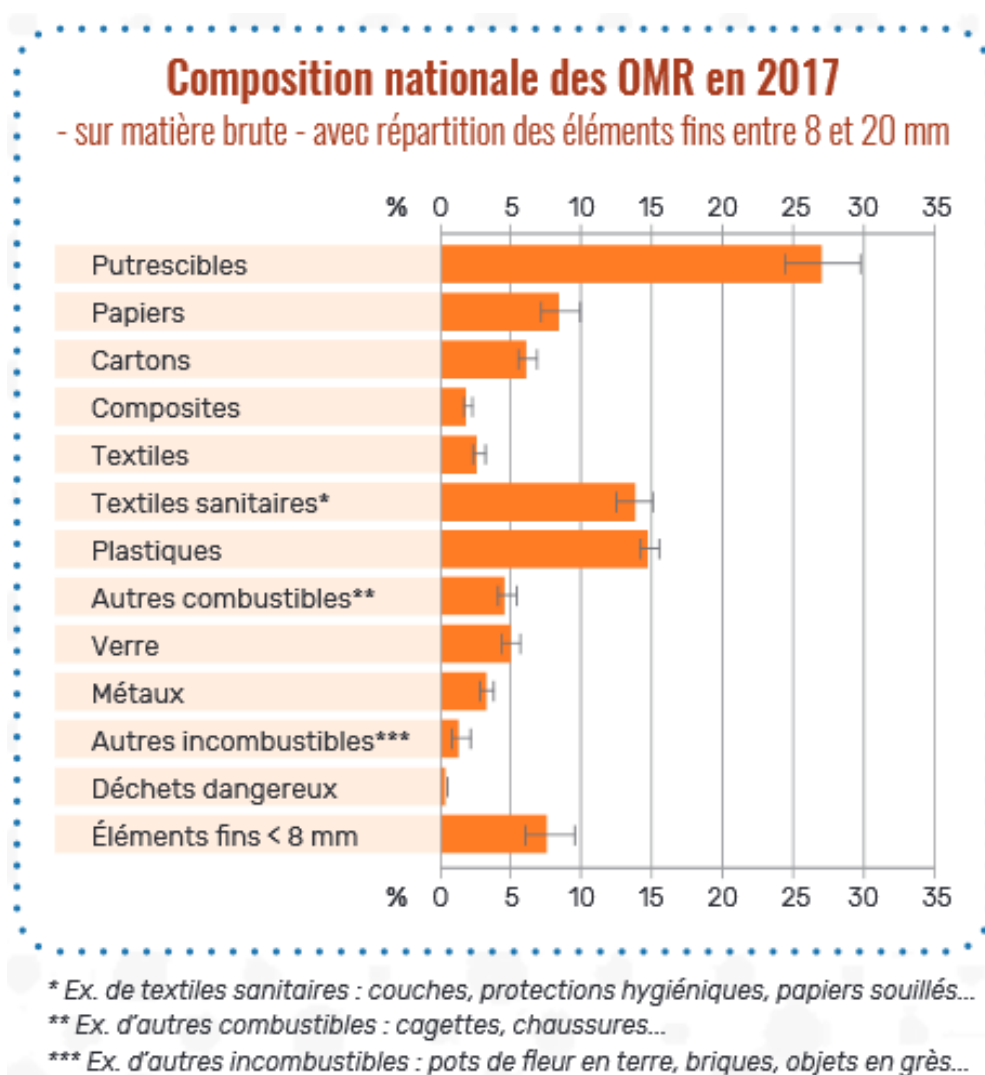
Textile : 10 kg

Métaux : 9 kg

La part de déchets qui pourrait être valorisée par le biais de la collecte sélective (verre, papiers, emballages, hors liquides) s'élève à 36 % de la poubelle grise, soit environ 86 kg/hab./an.

La part de déchets qui pourrait être compostée (restes alimentaires, déchets de jardin et textiles souillés type « Sopalin ») s'élève à 23 %, soit environ 55 kg/hab./an.

La part de déchets qui pourrait être valorisée par le biais des déchèteries (métaux, DEEE, déchets dangereux, textiles et cartons bruns) s'élève à 8 % soit environ 19 kg/hab./an.



Si l'on compare la caractérisation du territoire du SYTRAD avec celles réalisées à l'échelle nationale, les constats qui peuvent être faits sont les suivants :

- Globalement les proportions sont identiques ;
- Avec un écart de 9 points (18% vs 27%), le territoire du SYTRAD semble mieux trier ses biodéchets à la source ;
- Cela peut expliquer que la proportion des plastiques soit plus élevée que celle retrouvée au national (17% SYTRAD vs 15% national).
- L'écart entre les éléments fins est important (15% SYTRAD vs 7,5% national) mais cela peut s'expliquer en partie par le diamètre choisi lors des caractérisations réalisées pour le SYTRAD, qui était un diamètre plus large.

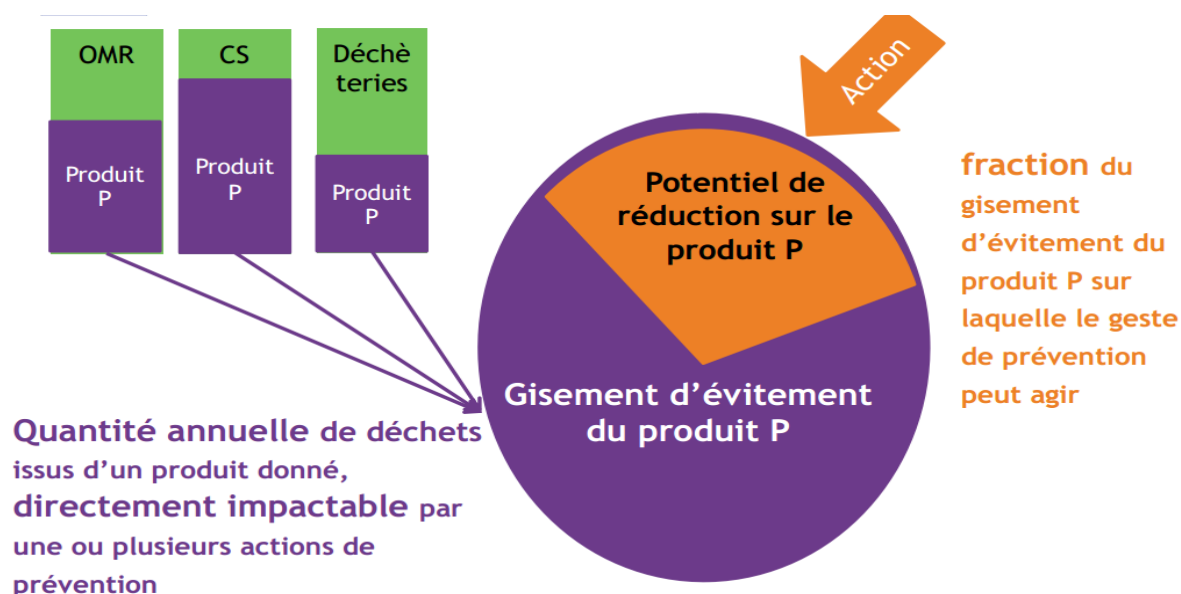
Avec sa campagne de caractérisation nationale, l'ADEME met en lumière le gaspillage alimentaire qui représentent en France 10% des OMR. Les résultats des caractérisations du territoire SYTRAD sont très différents : les aliments non-consommés représentent seulement 1,7% des poubelles grises. La question peut dès lors se poser de la pertinence de sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire. La restauration collective serait peut-être un public avec lequel la marge de progression serait plus intéressante/prioritaire.

8. Identification des gisements d'évitement prioritaires et des potentiels de réduction

8.1 Définitions des notions :

Le gisement d'évitement est la quantité annuelle (ou le ratio) de déchets qui sera directement impactée par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de prévention.

Le potentiel de réduction est la fraction que l'on peut envisager de réduire par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions. Il s'exprime souvent en kg/hab./an et est assorti d'une échéance.



8.2 Les gisements d'évitement

La caractérisation des OMr fait apparaître des gisements d'évitements (par ordre de priorité) :

- **Les déchets fermentescibles** : compte-tenu de la part importante des déchets fermentescibles présente dans les OMr (18,1 %), le compostage domestique mérite d'être développé. L'obligation de tri à la source inscrite dans la loi TECV prendra effet en 2025 : cela confère à la gestion des biodéchets un caractère prioritaire. La sensibilisation au gaspillage alimentaire permettrait de réduire la part des aliments non-consommés (1,67 %).
- **Les déchets plastiques** : leur part (17,6 %) est amenée à diminuer dès 2021 avec l'extension des consignes de tri. En parallèle, des actions de sensibilisation doivent être menées afin d'éviter la production de ce matériau : par la promotion de l'eau du robinet par exemple.
- **Les textiles sanitaires** : leur part (14 %) est composée d'une fraction hygiénique (couches, serviettes hygiéniques etc.) qui représente sur le territoire du SYTRAD, environ 7 % des ordures ménagères. Une réflexion est à mener sur la promotion de l'utilisation des couches lavables qui est encore confrontée à de nombreuses réticences. La fraction de papiers souillés (serviettes de table jetables par exemple) représente également environ 7 %.
- **Les papiers** : leur part (9 %) est composée d'une fraction d'imprimés publicitaires non-sollicités (3,61 %) qui représentent un gisement évitable grâce à la mise en place de l'autocollant « Stop-Pub ».

8.3 Les potentiels de réduction

D'après l'ADEME (Cf. Etude 2016 d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités), la **gestion domestique des biodéchets** est l'action présentant le gisement d'évitement le plus important ainsi qu'un potentiel de réduction élevé : **161,5 kg/hab./an.**

Le potentiel de réduction des **couches jetables** s'élève quant à lui à **9,4 kg/hab./an** et le potentiel de réduction des **Imprimés Non-Sollicités (INS)** s'élève à **13,6 kg/hab./an.**

Le potentiel de réduction des **serviettes de table jetables** quant à lui s'élève à environ **16 kg/hab./an.**

Concernant les plastiques, l'ADEME indique que le potentiel de réduction **des bouteilles d'eau** représente seulement **2,9 kg/hab./an.** Il convient donc d'imaginer des actions complémentaires à la promotion de l'eau du robinet. Par exemple, en promouvant les achats dits « responsables » : lutte contre le suremballage, suppression des portions individuelles, éco-recharges etc.).

Le simple geste de « **préférer les grands formats** » réduirait de **14 kg/hab./an** la production de déchets (donnée 2009) ; l'idéal restant l'achat de produits « en vrac ».

III. ACTIONS DE PREVENTION DEJA ENGAGEES

1. Actions menées par les EPCI

1.1 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis plusieurs années, le SYTRAD s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets notamment (de 2012 à 2015), des actions ont été menées en partenariat avec les collectivités adhérentes et en partenariat avec les cuisines centrales et les cuisines autonomes : cours de cuisine pour adultes « cuisiner ses restes de repas » en partenariat avec des chefs de restaurants, collecte du pain non consommé dans les cantines et distribution de repas « anti-gaspi » dans les cantines (6 000 enfants), création d'un jeu et édition d'un livret d'astuces sur la gestion du réfrigérateur.

Après une étude dans les cantines scolaires des écoles primaires du territoire, le SYTRAD a conçu un guide dédié : « Stop au gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires ! ». Au total sept écoles pilotes ont contribué à la réussite de l'opération. Le guide, qui se présente sous forme de fiches pratiques, a été distribué à une cinquantaine d'élus et d'enseignants intéressés. Ce guide est toujours téléchargeable en ligne.

Plus récemment, ARCHE Agglomération a exprimé le souhait de participer au programme, avec 15 classes concernées au total, soit 356 élèves.

1.2 Développement du compostage individuel et collectif

Cinq collectivités ardéchoises ont mis en place des actions de compostage domestique : CC du Val d'Ay, la CA Annonay Rhône Agglo, Arche Agglo, la CA Privas Centre Ardèche et la CC Rhône-Crussol et la CC Ardèche Rhône-Coiron.

Les typologies de ces collectivités sont mixtes à dominante rurale et rurale dispersée pour la CC du Val d'Ay.

Quatre collectivités drômoises ont mis en place des actions de compostage domestique : VRA, la CC Royans-Vercors, le SIRCTOM de Saint-Vallier et le SYTRAD.

1.3 Coopération avec les acteurs du réemploi

La CC Rhône-Crussol a mis en place un partenariat avec l'association TREMPLIN Horizon en janvier 2015 et ce sous forme de convention tripartite (la communauté de communes, le prestataire VEOLIA et l'association TREMPLIN). Concrètement, la CC Rhône-Crussol met à disposition de l'association un emplacement sur le site de la déchèterie de Guilhaud-Granges, tous les vendredis. Un valoriste de l'association, employé dans le cadre d'un contrat d'insertion, récupère les objets pouvant être réutilisés ou réemployés. Les objets sont ensuite acheminés vers les trois magasins gérés par l'association.

La CC du Pays Diois réhabilite actuellement la déchèterie de Luc dans le but de créer des aires dédiées au réemploi. Il est également prévu d'ajouter une benne prévue spécialement pour la récupération du bois « A ».

Un projet de création de recyclerie et de matériauuthèque est en cours.

Valence Romans Agglomération poursuit un partenariat initié en 2013 avec l'association Nouvelle'R. Le premier conteneur de réemploi a été installé en déchèterie en 2014.

Des partenariats existent avec des associations telles qu'Emmaüs, « Roulons en ville et à vélo », « A pince et à vélo » et la matériauthèque de Montmeyran.

2. Actions menées par le SYTRAD

2.1 Une communication au service des déchets

Les animations scolaires

Chaque année, le SYTRAD propose des animations gratuites à toutes les écoles primaires de son territoire. Ces animations, sur inscription, sont destinées aux élèves du cycle 3 afin de leur faire découvrir comment sont gérés leurs déchets ménagers et adopter les bons gestes au quotidien.

232 animations
3 168 enfants

Dans un esprit constant d'améliorations, en 2018, un nouveau contenu d'animation a été conçu en partenariat avec des enseignants et des élèves. Si le format reste inchangé (deux interventions d'environ 2 heures chacune), l'animation et les supports ont été réadaptés. Dès la première intervention, les enfants sont sensibilisés à l'importance du geste de tri et au devenir des déchets. La seconde intervention développe la prévention et la réduction des déchets avec une analyse ludique des choix de consommation.

Une nouveauté à partir de 2018 : la classe sensibilisée devient obligatoirement « classe référente » pour la mise en place du tri au sein de l'école et doit ainsi réaliser différentes missions entre les deux interventions (réalisation d'affiches, d'œuvres d'art, d'actions de sensibilisation...).

Prêt de matériel pédagogique

Le SYTRAD met à disposition des habitants et des collectivités de nombreux outils permettant d'aborder la vaste thématique des déchets, que ce soit par la prévention, le compostage, le tri ou le recyclage. **En 2018, 17 organismes (Mairies, MJC, écoles, associations...) ont emprunté ces outils.**

Visites de sites

Tout au long de l'année, des visites du centre de tri et des trois centres de valorisation sont organisées. Cette action permet aux visiteurs de visualiser concrètement le fonctionnement des installations, de découvrir le devenir de leurs déchets et de mieux comprendre l'importance de leur geste de tri au quotidien. Ces visites s'adressent aussi bien aux établissements scolaires, aux élus et agents des collectivités membres qu'au grand public.

Chaque visite, d'une durée moyenne de deux heures, s'organise autour d'ateliers en salle, d'un film sur le fonctionnement de l'équipement et d'une visite au cœur du process.

151 visites
3 664 habitants

Présence sur les foires et salons

En 2018, le SYTRAD a renouvelé sa politique de proximité en étant présent sur de nombreux événements du territoire en lien avec les déchets. Les animatrices ont ainsi animé le stand pédagogique et ludique du SYTRAD lors de : la fête départementale de la nature (Parc de Lorient Montéléger et au Bois des Naix à Bourg de Péage), fête de la voie bleue (Chateaubourg), nettoyage de la nature (Guilherand-Granges), Fête de la science (Saint-Jean-de-Muzols), Crussol

Festival Zaz (Saint-Péray), World Clean Up Day(Bourg de Péage), Journée Ecoresponsable (Soyons), Forum Santé et Molécules (de Rovaltain à Saint Marcel), fête de l'Epervière et Fête de la gastronomie (Valence), Foire du Dauphiné (Romans) et bien d'autres...

Au total 28 stands et 1635 visiteurs !

2.2 Campagne dédiée spécialement au verre

Un des axes de la stratégie triennale de communication du SYTRAD est la sensibilisation, tout au long d'une année, sur un matériau spécifique.

En 2017, près de 16 200 tonnes de verre - soit 31 kg par habitant – ont été collectées sur le territoire du SYTRAD afin d'être recyclées. Cependant, 3 bouteilles sur 10 étaient encore jetées dans le conteneur d'ordures ménagères et terminaient en enfouissement alors que le verre est recyclable à l'infini !

De ce fait, le SYTRAD a lancé en 2018, avec les collectivités membres, une campagne de communication d'envergure sur le tri des emballages en verre. Le SYTRAD a proposé trois messages et visuels permettant d'interpeller les habitants du territoire et ainsi les inciter à faire le tri. Divers outils écrits ont donc été déclinés : 4 000 livrets A5 distribués auprès du grand public ; plus de 5 000 autocollants apposés sur les bacs d'ordures ménagères...mais également des affiches et kakemonos.

Tout au long de l'année, les habitants ont également découvert ces messages dans la presse écrite (Dauphiné Libéré, Colporteur, guides propreté...) ou dans l'un des journaux municipaux ou intercommunaux. De juin à novembre, le SYTRAD a sensibilisé les habitants de Valence et alentours à travers une campagne d'affichage sur le réseau DECAUX.

Ainsi, trois visuels différents ont été affichés sur près de cent abribus, panneaux 8 m² ou sucettes. Tout au long du 2^e semestre, une campagne d'affichage a également été menée sur les réseaux de bus urbains et scolaires de Valence Romans Agglo et de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Une forte mobilisation des commerçants valentinois

Le SYTRAD - en partenariat avec Valence Romans Agglo et la Ville de Valence - a lancé auprès des cafetiers et restaurateurs du centre-ville valentinois une opération de promotion du recyclage du verre.

En premier lieu, une enquête auprès des restaurateurs et bars a été menée début juillet 2018 afin de déterminer quel était leur gisement de verre recyclable ainsi que leur pratique de tri (consignes pour le verre perdu, conteneurs de tri...).

Par la suite, les établissements intéressés ont signé une charte dans laquelle ils s'engageaient et affichaient leur mobilisation à trier leurs verres recyclables.

38 établissements (soit 75 % des bars et restaurants du centre-ville de Valence) ont répondu favorablement et naturellement à cet engagement ! Afin de mettre en valeur l'engagement du commerce pour la qualité de tri du verre, ces derniers ont affiché sur leurs vitrines cette charte d'engagement collective.

Pour les aider dans cette démarche, le SYTRAD a mis à leur disposition début septembre des supports écrits de communication (15 000 sets de table, 5 000 sous bocks) plus spécifiquement dédiés à leurs clients. Le suivi de l'opération ainsi que les bonnes pratiques des établissements ont également été mis à l'honneur sur les réseaux sociaux.

**+ 10 % de verre sur
Valence par rapport à 2017**

2.3 Eco-exemplarité du SYTRAD

Une étude a été menée en début d'année 2019 pour réaliser dans un premier temps un état des lieux des pratiques des agents. De nombreuses pratiques vertueuses ont été recensées. Par exemple, la création d'un espace « déchèterie » à destination des agents, le tri des emballages et du verre, l'entretien des espaces verts au naturel (sans produits phytosanitaires) ou encore la suppression des bouteilles d'eau en plastique, le paramétrage de la photocopieuse sur un mode « recto-verso / Noir et blanc », l'utilisation de papier recyclé etc.

Dans un second temps, le potentiel de réduction a été estimé, concernant la production de déchets mais également les consommations d'eau et d'énergie.

Des pistes d'amélioration ont été proposées :

- Faire installer des mousseurs sur chaque robinet ;
- Remplacer le essuie-mains en papier par des essuie-mains en tissus ;
- Acheter des mouchoirs en tissus lavables pour les audio-guides destinés au public ;
- Etc.

3. Actions menées par d'autres acteurs

3.1 Les associations

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets 2018, de nombreuses associations ont contribué à la sensibilisation du public :

- **La Ressourcerie Verte** a organisé des ateliers créatifs autour du réemploi et de la réparation. Elle a également proposé au public un atelier de fabrication de produits d'entretien et de produits cosmétiques ainsi qu'un atelier sur le compostage, en partenariat avec Valence Romans Agglo. Une douzaine de rendez-vous ont été proposés au total, dont la visite du centre de valorisation organique de Beauregard-Baret.

Au-delà de leur participation à la semaine de réduction des déchets, la Ressourcerie Verte, à l'instar de la recyclerie Nouvelle'R, de TREMLIN Horizon ou de la ressourcerie TRIMARAN, organise tout au long de l'année des ateliers pour des temps de sensibilisation.

- **La ressourcerie TRIMARAN**, via ses deux antennes (Vernoux-en-Vivarais et les Ollières-sur-Eyrieux) ainsi que la recyclerie Nouvelle'R assurent des collectes d'encombrants chez les particuliers. La Plateforme d'Insertion par l'Humanaire et la Coopération (PIHC) a également mis en place un atelier informatique qui collecte, répare et vend du matériel informatique.
- **Les recycleries La piste recyclable**, située à la Chapelle en Vercors et **Le bruit du placard**, située à Saint-Laurent en Royans, réparent des objets, organisent leur revente et interviennent auprès du grand public pour sensibiliser à la réduction des déchets.
- **L'association ZéroWaste France** a organisé à Valence son premier festival « Rien de neuf », destiné à sensibiliser un large public à la réduction des déchets et à donner à chacun des idées concrètes pour consommer autrement.
- **L'association des Maires de la Drôme** a souhaité pour son Congrès annuel, œuvrer pour la réduction des déchets. Un certain nombre d'actions seront mises en œuvre pour cette

journée qui doit accueillir près de 5 000 participants : réduire ou supprimer les prospectus distribués, supprimer ou remplacer certains goodies, collaborer avec les traiteurs pour réduire les emballages alimentaires etc.

La rédaction d'une charte « éco-manifestation » est en projet. Cette charte symbolisera la volonté de s'engager non seulement à réduire sa production de déchets mais aussi à améliorer le tri et la propreté sur le lieu de l'événement.

- **L'association Locaverre** rassemble avec son projet « Ma bouteille s'appelle reviens ! » des producteurs et consommateurs de la région Drôme-Ardèche. Le projet vise à mettre en place un système de consignes pour les bouteilles en verre (jus de fruits, bière et vin). Une unité de lavage s'est ouverte en mai 2019, avec une capacité de 2 500 bouteilles par heure. Après deux ans d'étude et d'expérimentation, le projet voit le jour avec une trentaine de producteurs engagés, majoritairement des magasins bio.

Pour rappel, l'ADEME évalue à 28 kg/hab./an le potentiel de réduction des déchets de bouteille en verre par la mise en place de systèmes de consignes.

- **L'association Naître et grandir en confiance** assure des permanences d'information et des prestations de location de couches lavables.
- **L'association Valence Atelier Libre (VAL)** accompagne celles et ceux qui souhaitent apprendre à réparer leurs objets, vélos etc.
- **L'association Emmaüs**, connue pour son travail alliant réemploi et insertion.
- **La Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération (PIHC)** propose une aide à la réparation, notamment de matériel informatique.

3.2 La grande distribution et la restauration

Une enseigne de grande distribution et des sociétés de restauration ont également assuré de nombreuses actions de sensibilisation lors de cette semaine :

- L'enseigne *Leroy Merlin* a organisé des ateliers « Fabriquer des produits ménagers », pour proposer au public des alternatives aux produits d'entretien du commerce ;
- La société *Terres de cuisine* a diffusé à tous ses clients de la restauration collective scolaire un set de table pédagogique sur la thématique du tri et du gaspillage alimentaire (16 points de diffusion en Ardèche et 22 points en Drôme) ;
- Le groupe API Restauration a mis en place des outils de sensibilisation dans ses restaurants (affiches, recettes, magnets avec messages clés de la prévention des déchets etc.) ;
- Des commerçants et des restaurateurs, via l'application To good to go, proposent leurs invendus à prix « cassés ». Présentés sous forme de paniers, les lots peuvent être réservés via l'application.

3.3 Autres acteurs

- **L'entreprise d'insertion Le Relais** assure la collecte des textiles.
99 bornes de collecte ont été disposées dans 50 communes différentes du territoire, dont 12 % dans l'enceinte des déchèteries. En 2018, Le Relais a collecté sur l'ensemble de ces bornes 518 tonnes de textiles. 14 bornes supplémentaires ont été installées sur le territoire entre 2017 et 2018, générant une augmentation des tonnages de 3 %.
La collecte concerne les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures (TLC). Les vêtements en bon état alimentent des boutiques solidaires tandis que les vêtements usés seront transformés en chiffons pour l'industrie ou en isolants.
En 2018, la collecte des textiles par le Relais a permis de capter environ 1 kg/hab./an soit seulement 9 % du gisement potentiel estimé à 5 709 tonnes (gisement estimé à 11 kg/hab./an par l'ADEME).

La caractérisation MODECOM du territoire SYTRAD a quant à elle montré que les textiles représentaient 4.2% des OMR (égale à la moyenne nationale).

- **Le CROUS** de Valence s'est engagé, pendant la SERD, à cuisiner des repas zéro déchets aux restaurants universitaires Derodon et Briffault.
- **La Chambre d'Agriculture** propose des formations « Certiphyto » aux agriculteurs qui utilisent les produits phytosanitaires. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques quant à leur utilisation mais également de proposer des alternatives aux produits phytosanitaires. Cette formation est obligatoire pour les utilisateurs.
La Chambre d'Agriculture accompagne également les utilisateurs qui font le choix du paillage biodégradable. Ce système de paillage remplace l'ancien paillage en polyéthylène et ne génère aucun déchet (puisqu'il est biodégradable).
- **Les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Drôme et de l'Ardèche** accompagnent les entreprises et les industriels à travers divers programmes :
- **Le programme national PNSI**, vise à créer des synergies entre les entreprises, incluant la thématique des déchets ;
- **Le programme Optim Déchets**, accompagne les entreprises dans la prévention et la gestion de leurs déchets, notamment dans les invendus alimentaires. La lutte contre le gaspillage alimentaire étant l'axe principal de 2019, surtout pour les grandes et moyennes surfaces ;
- **Le programme Gagnantes à tous les coûts**, accompagne les entreprises de transformation industrielle (agroalimentaire, mécanique, industrie etc.) sur la réduction de quatre flux : l'eau, l'énergie, les matières premières et les déchets. L'approche se veut économique, l'objectif étant de réduire le gaspillage (« coûts complets »).
- **Le programme régional PRIME**, propose une expertise sur le thème de l'éco-conception. Depuis 2015, ce sont 550 entreprises qui ont été accompagnées en région Auvergne-Rhône-Alpes. 8 ateliers ont été organisés dans la Drôme.

- **Les enseignes du « bio » et du « vrac »**

- Ferme Bio Margerie ;
- Satoriz ;
- La Vie claire ;
- Comptoir de la Bio ;
- Day by day Valence ;
- Réseau Biocoop ;
- Le silo des saveurs (camion vrac itinérant) ;
- Magasins de producteurs.

4. Programmes connexes et synergies avec les politiques locales

4.1 Le Plan Climat Energie Territorial et les territoires « TEPOS »

Le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Les Communautés de Communes Privas Centre Ardèche, Rhône-Crussol et ARCHE agglomération se sont engagées récemment dans ces démarches afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et mieux maîtriser les besoins énergétiques à l'échelle locale. Elles s'inscrivent dans une dynamique « TEPOS » : Territoire à Energie POsitive.

Annonay Agglomération s'est engagée pour devenir un « TEPOS » ; un territoire pilote en matière de transition énergétique qui s'engage à réduire les besoins énergétiques et à développer les énergies renouvelables. L'objectif est d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale.

Valence Romans agglomération a été labélisée TEPCV en 2015 puis CIT'ERGIE en 2019 (niveau européen). L'élaboration du Plan climat a débuté en 2015 et a été adopté par l'ensemble du Conseil communautaire en avril 2019 suite à une large consultation du public, de la Région et de services de l'Etat.

Le SICTOMSED a été labélisé TEPOS et TEPCV en 2016.

4.2 Le Projet de territoire « UNI'D : ensemble faisons de nos déchets une ressource ! »

Dans un contexte d'augmentation des tonnages et des coûts, il est apparu comme nécessaire de valoriser les actions déjà engagées, d'harmoniser les « bonnes » pratiques à l'échelle du territoire en faisant appel à la mutualisation autant que possible.

En effet, chaque membre du SYTRAD recense sur son territoire des actions qui impactent positivement l'évolution de son service de gestion des déchets. Certains sont aussi engagés dans des démarches de sobriété énergétique de type « TEPOS », « Agenda 21 » qui apparaissent comme autant de démarches complémentaires

C'est donc dans cet état d'esprit que le SYTRAD et ses collectivités membres ont élaboré en 2018 **un projet de territoire spécifique au secteur des déchets, intitulé « UNI'D Ensemble, faisons de nos déchets une ressource »**.

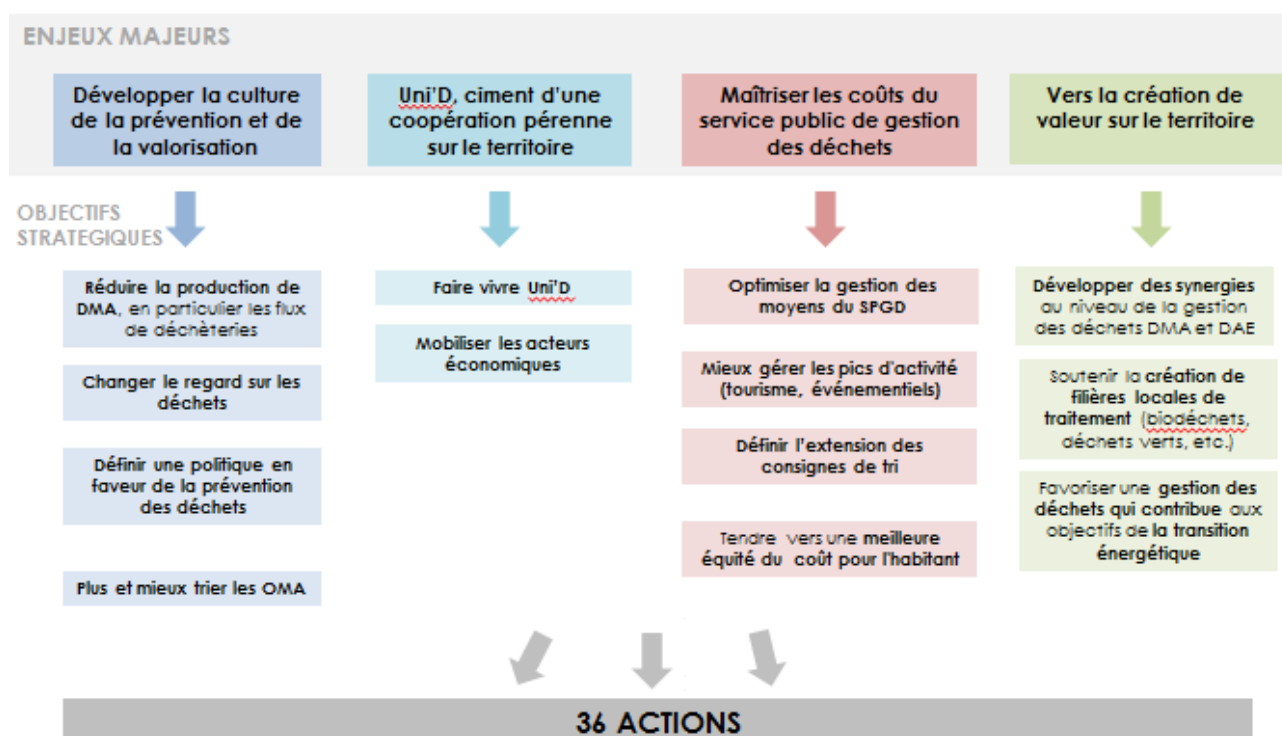
Ce projet, qui réunit 14 EPCI, constitue une feuille de route élaborée sur la base d'un diagnostic territorial et d'un plan d'actions, auquel chaque collectivité a contribué. Il ambitionne de **faire évoluer l'image du déchet** en mettant en œuvre des politiques publiques favorisant le développement de l'économie circulaire.

L'objectif majeur, au-delà d'une réponse à des obligations réglementaires, est de **porter autrement la politique de gestion des déchets ménagers** afin de concilier une réduction des quantités à traiter, une augmentation des performances de tri, une maîtrise des coûts, tout en impliquant le producteur du déchet : l'habitant.

La stratégie du territoire se décompose en quatre axes ou « enjeux majeurs » qui assurent le sens général de la démarche :

- Développer la culture de la prévention et de la valorisation ;
- Assurer la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Assurer la maîtrise des coûts ;
- Faire de la gestion des déchets un levier de création de valeur pour le territoire.

Ces enjeux majeurs se déclinent en plusieurs objectifs stratégiques qui eux-mêmes trouveront leur dimension opérationnelle dans la liste d'actions qui leur est rattachée. Trente-six actions ont été identifiées au travers de cette feuille de route.



IV. IDENTIFICATION DES ACTEURS/RELAIS POTENTIELS

La diversité des partenaires et acteurs est une des clefs du succès du programme d'actions : chacun peut y apporter ses idées, ses compétences et son réseau de façon complémentaire. Pour la mise en œuvre de ce nouveau programme de prévention des déchets, le SYTRAD et ses EPCI membres devront s'appuyer sur l'ensemble des acteurs et relais présents sur le territoire.

1. Partenaires institutionnels

- Communes (351) ;
- Collectivités adhérentes (13) ;
- Conseil départemental ;
- Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- La Chambre d'Agriculture ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- ADEME ;
- DREAL.

2. Milieu éducatif et enseignement

- Ecoles primaires et maternelles ;
- Collèges ;
- Lycées ;
- Centres de formation ;
- Centres de loisirs ;
- Maisons pour Tous et Maisons des Jeunes et de la Culture.

3. Gros producteurs de biodéchets

Les gros producteurs de biodéchets (à partir de 10 tonnes par an) sont appelés à séparer les biodéchets pour permettre leur valorisation et favoriser leur retour au sol. Ils peuvent donc choisir de mettre en œuvre des actions de réduction de leurs déchets en biodéchets et solliciter un accompagnement de la collectivité. Ils peuvent aussi diffuser les bonnes pratiques auprès des publics qu'ils accueillent.

Les gros producteurs identifiés sont :

- Les hôtels et les restaurants ;
- Les cantines scolaires ;
- Les agriculteurs ;
- Les enseignes de supermarché ;
- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Les hôpitaux et les centres de soins ;
- La prison.

4. Organismes sociaux

Travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux s'avère nécessaire dans le cadre de la mise en place de points de compostage collectif notamment :

- Habitat Pays de Romans (HPR) ;
- Drôme Aménagement Habitat (DAH) ;
- Office public de l'habitat de Valence ;
- Habitat Dauphinois ;
- SDH ;
- Ardèche Habitat.

5. Tissu associatif et acteurs de l'économie circulaire

Les associations œuvrant pour la réduction des déchets sont de véritables partenaires pour la collectivité. Ces acteurs mènent bien souvent des actions concrètes de réduction des déchets qui permettent à la collectivité d'atteindre son objectif.

La liste suivante énumère les associations qui sont à même de solliciter la collectivité dans le cadre de sa politique de prévention et inversement. Cette liste est non-exhaustive et il est entendu que la collectivité travaillera en partenariat avec les associations du territoire selon les opportunités qui se présenteront :

- Réseau Compost Citoyen ;
- Compost'R ;
- Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ;
- Zéro Waste France ;
- Locaverre « Ma bouteille s'appelle revient » ;
- Rovalterre.

Le réseau du réemploi / réutilisation et réparation :

- Nouvelle'R (Romans-sur-Isère) ;
- Emmaüs (Romans-sur-Isère, Etoile-sur-Rhône) ;
- La matériauthèque (Montmeyran) ;
- Le Fab Lab (Crest) ;
- L'or des Bennes (Crest) ;
- La Ferme à cycles (Saillans) ;
- La recyclerie et la matériauthèque (Die) ;
- Les ressourceries TREMLIN horizon (Vernoux-en-Vivarais, Tournon-sur-Rhône et Saint-Péray) ;
- La recyclerie La Volte (La Voulte-sur-Rhône) ;
- Activ'Emploi (Annonay) ;
- La ressourcerie TRIMARAN (Privas) ;
- Les Réparateurs (CCI) ;
- La micro entreprise CoObject (Vanosco).

6. Eco-organismes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI membres du SYTRAD adhèrent aux contrats CITEO pour les emballages ménagers et les papiers recyclés, pour la période 2018-2022 (Barème F).

Les EPCI perçoivent les soutiens financiers de l'éco-organisme pour l'organisation de la collecte et du tri.

V. LES OBJECTIFS DU PLPDMA

Le diagnostic territorial du SYTRAD a permis d'identifier différents gisements de déchets à réduire en priorité : concernant le gisement des ordures ménagères résiduelles, **il semble pertinent de cibler en priorité la fraction fermentescible, le papier et les textiles sanitaires.**

Concernant les flux de déchèteries, **les déchets végétaux, les encombrants, les gravats et le bois** apparaissent comme prioritaires puisqu'ils qui représentent à eux quatre 86 % des tonnages collectés en déchèteries.

1. Objectif global : réduire les tonnages de DMA

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) fixe comme objectif une diminution des tonnages de 10% entre 2010 et 2020.

Appliqué aux tonnages du territoire du SYTRAD, cet objectif impliquerait une diminution de 27 000 tonnes par rapport aux tonnages de 2010 et une diminution d'environ 84 000 tonnes par rapport aux tonnages estimés de 2020.

Il est important de noter la difficulté de réduire les quantités par rapport à l'année de référence de la loi de TECV. En effet, entre 2010 et 2018 les tonnages ont fortement augmenté : + 1,28 % en moyenne chaque année pendant huit ans. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des flux collectés en déchèteries.

Le Programme Local de la Prévention des Déchets du SYTRAD dure six ans, soit de 2020 à 2025.

Le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD) préconise une stabilisation dans le temps de la production des DMA. Cela signifie que l'effet de l'évolution de la population est compensé par une diminution de la production individuelle.

Dans l'hypothèse où la stabilisation préconisée par le PRPGD est reconnue comme étant l'objectif à atteindre, voici le scénario retenu :

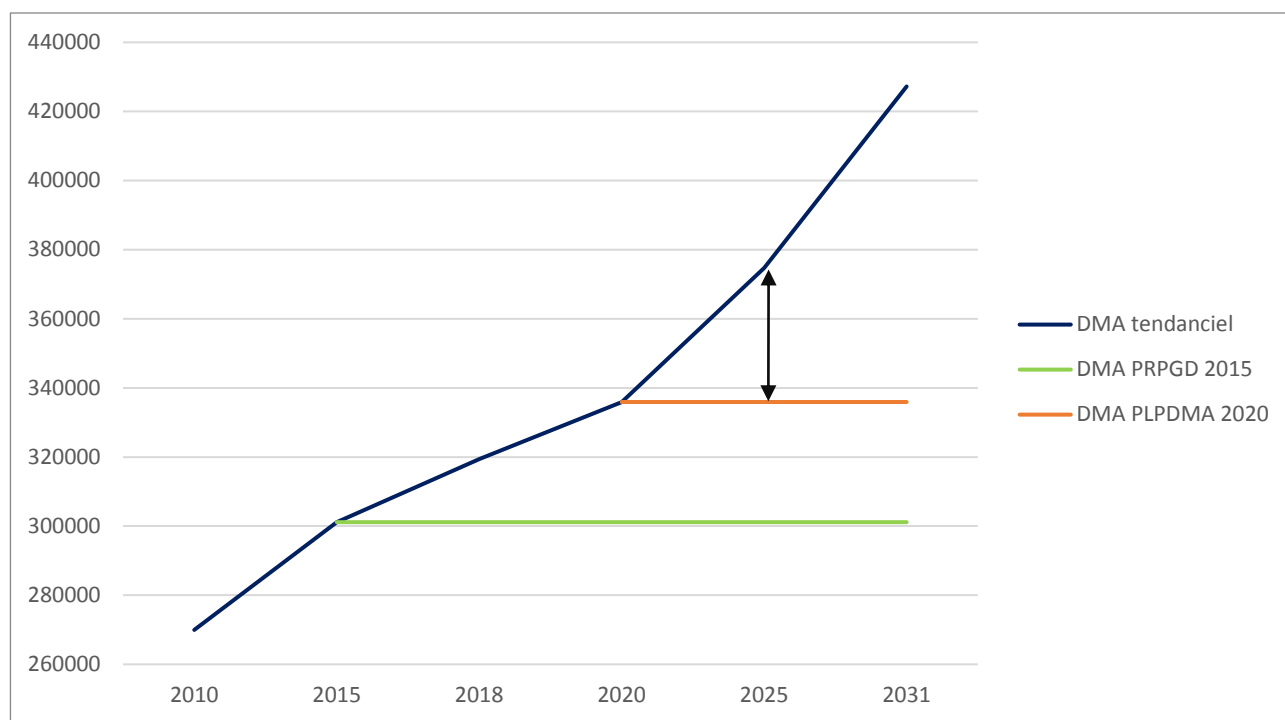
- ➔ 2020 est l'année de référence de la stabilisation, ce qui représente un ratio de 622 kg/hab./an et une production de 327 000 tonnes ;
- ➔ Sans nouvelle mesure prise, le ratio atteindra en 2025, 663 kg/hab./an et les tonnages enregistreront environ 360 000 tonnes ;
- ➔ L'objectif de diminution du ratio de 44 kg/hab. en 2025 par rapport à 2020, ce qui représente une baisse de 7 % ;
- ➔ L'objectif de diminution des tonnages est par conséquent d'environ 33 000 tonnes, en 2025 par rapport à 2020, ce qui représente une baisse de 10 % des tonnages 2025.

Année de référence 2020	Objectif de réduction pour 2025	
327 000 tonnes = 622 kg/hab./an	44 kg/hab. = 7 %	33 000 tonnes = 10 %

Compte tenu de ces enjeux (réglementaires et calendaires), le SYTRAD et ses EPCI membres se fixent comme objectif, sur la durée du PLPDMA, de réduire la production des Déchets Ménagers et

Assimilés de 44 kg par habitant, soit 7 % de la production individuelle et 10 % des tonnages entre 2020 et 2025.

Cet objectif semble réaliste et atteignable.



2. Les évolutions prévisibles en l'absence de mesures nouvelles

Entre 2010 et 2018, les tonnages des DMA font apparaître une augmentation moyenne annuelle de 2 %.

Entre 2010 et 2018, les ratios relatifs aux DMA évoluent positivement d'environ 1,3 % par habitant et par an.

Sans nouvelle mesure prise en faveur de la prévention, les tonnages atteindront 360 000 tonnes en 2025 et 404 000 tonnes en 2031.

Le ratio quant à lui atteindra 663 kg/hab./an en 2025 et 715/hab./an kg en 2031.

3. Réduire les coûts de gestion des déchets

Selon le référentiel national des coûts élaboré par l'ADEME (2017), le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de 93€ par habitant. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité, une fois déduites les reventes de matériaux, les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

VI. MATRICE AFOM

La présentation d'une matrice dite « AFOM » (Atouts/Faiblesses et Opportunités/Menaces) a pour objectif de faire ressortir les principales lignes stratégiques apparues dans le diagnostic. Cette matrice contribuera au choix et à la construction des actions de prévention en phase 2.

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE	• Une relation de confiance entre le SYTRAD et ses EPCI membres ; • Une animation présente dans de nombreux établissements scolaires ; • Une communication maîtrisée (animations, stands...) ; • Un ancrage d'actions emblématiques : compostage, gaspillage alimentaire, réemploi ; • Un territoire bien équipé pour la collecte des déchets ; • Une optimisation de la collecte déjà engagée ; • Des exutoires locaux (Emin Leydier, REFRESCO) ; • Un maillage associatif important.	• Des territoires aux spécificités différentes (typologie d'habitat, densité de population) ; • Faible appropriation de la thématique par les élus ; • Pas de recrutement de chargé de mission prévention (sauf CC du Pays Diois) ; • Augmentation des flux de déchèteries traités sur le territoire ; • Peu de programmes « d'écologie fiscale » (RS, RI).
EXTERNE	OPPORTUNITES • Un règlementation incitative (biodéchets, produits jetables, tri 5 flux etc.) ; • Un réseau de partenaires existant ; • Des territoires engagés dans des démarches environnementales (TEPOS, PCAET etc.) ; • Une prise de conscience et une mobilisation de la population.	MENACES • Baisse des dotations (suppression de la taxe d'habitation) ; • Coût du traitement (OMr : hausse « mécanique » du coût si baisse des quantités) ; • Une sensibilisation difficile à la prévention comme au tri des visiteurs estivaux très nombreux et qui ont un impact important sur la production de déchets ; • Des incitations nationales perturbatrices (collecte sélective des biodéchets) ; • Un changement des comportements qui doit être accompagné.

- 29 communes (dont 18 adhérentes au SYTRAD) ;
- 48 909 habitants (39 369 adhérents) ;
- Typologie : Mixte à dominante urbaine ;
- 4 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 24h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 17 789 tonnes, soit 364 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en apport volontaire à 100% (conteneurs semi-enterrés) depuis octobre 2012 et progressivement jusqu'en 2015.



- 41 communes (dont 29 adhérentes au SYTRAD) ;
- 55 900 habitants (34 071 adhérents) ;
- Typologie : Mixte à dominante rurale et touristique ;
- 3 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 35h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 14 090 tonnes, soit 252 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en apport volontaire à 100 % (282 aires de conteneurs semi-enterrés) à partir de novembre 2019.



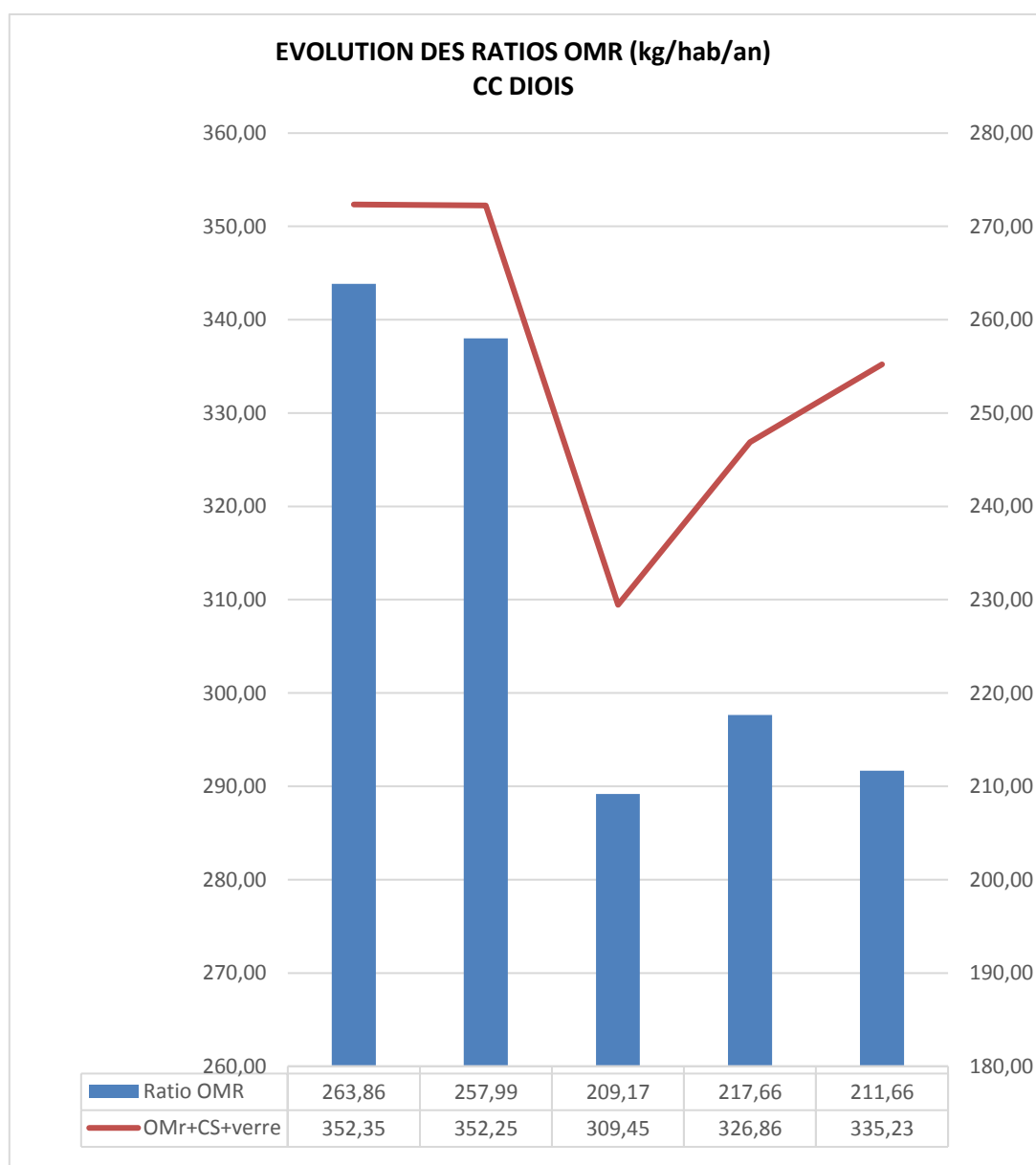
- 10 communes ;
- 10 956 habitants ;
- Typologie : rurale avec ville centre ;
- 3 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 30h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2017 : 7311 tonnes, soit **667 kg/hab !! / 3674 tonnes, soit 335 kg/hab./an ;**
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en apport volontaire (poubelles collectives).



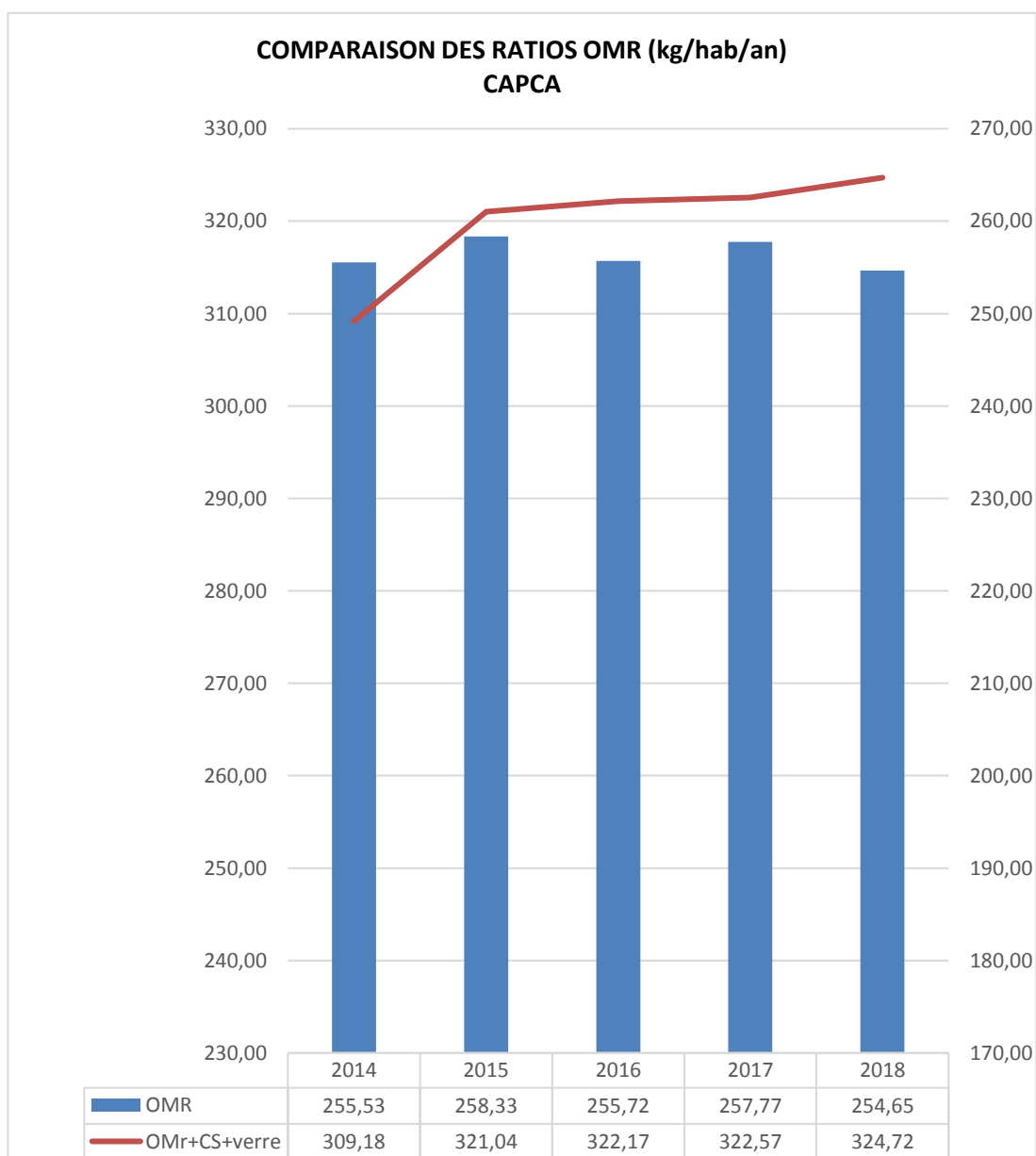
- 15 communes (dont 14 adhérentes au SYTRAD) ;
- 15 000 habitants (6 754 adhérents) ;
- Typologie : Mixte à dominante rurale et touristique ;
- 3 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 18 h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 5232 tonnes, soit 348 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en apport volontaire (poubelles collectives).



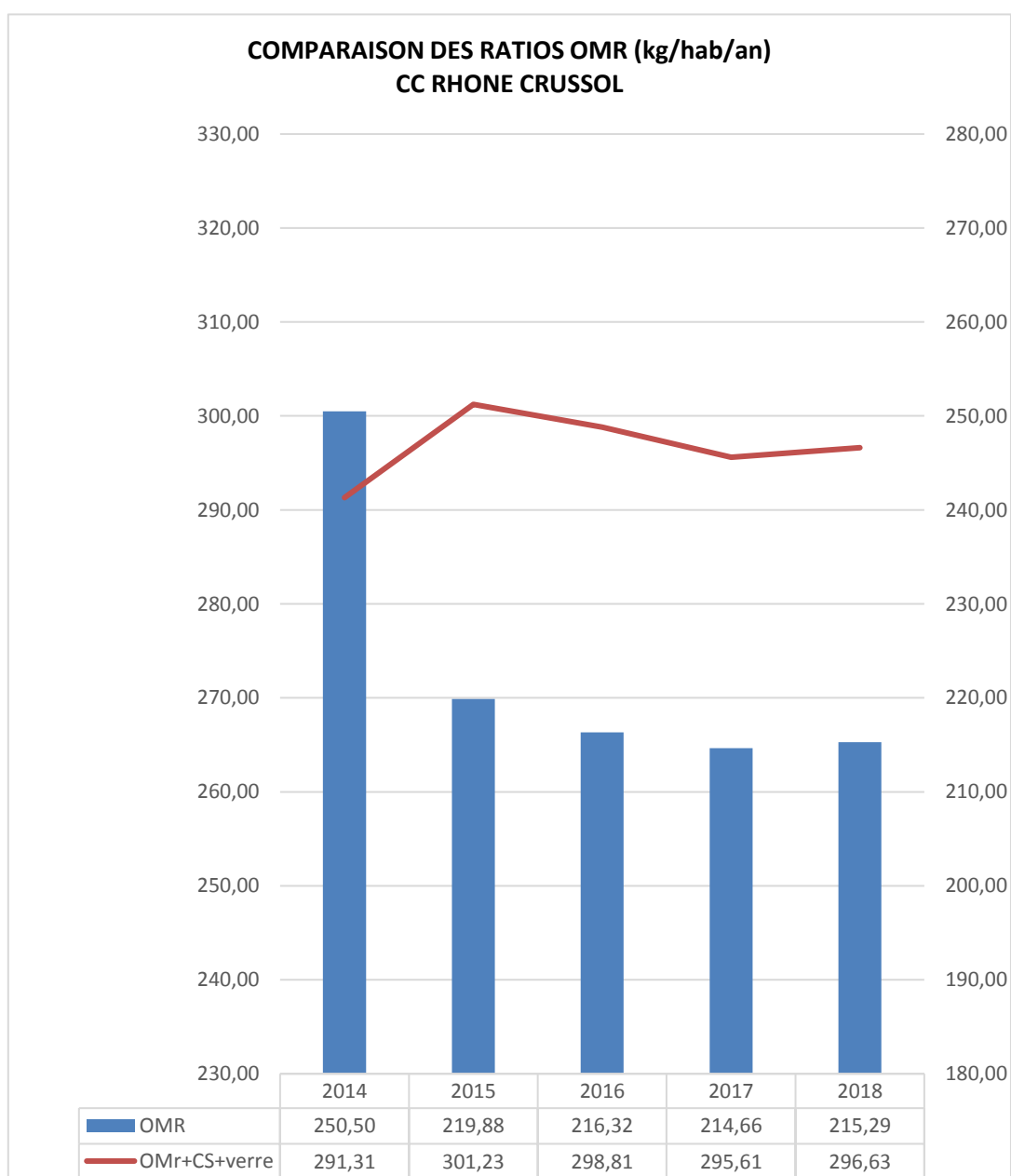
- 51 communes ;
- 11 507 habitants ;
- Typologie : Mixte à dominante rurale et touristique ;
- 5 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 16 h par semaine (19h en été) ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 5085 tonnes, soit 441 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en apport volontaire (poubelles collectives).



- 42 communes (dont 30 adhérentes au SYTRAD) ;
- 44 942 habitants (38 628 adhérents) ;
- Typologie : Mixte à dominante rurale ;
- 6 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 22 h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 12 829 tonnes, soit 285 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en apport volontaire (poubelles collectives).



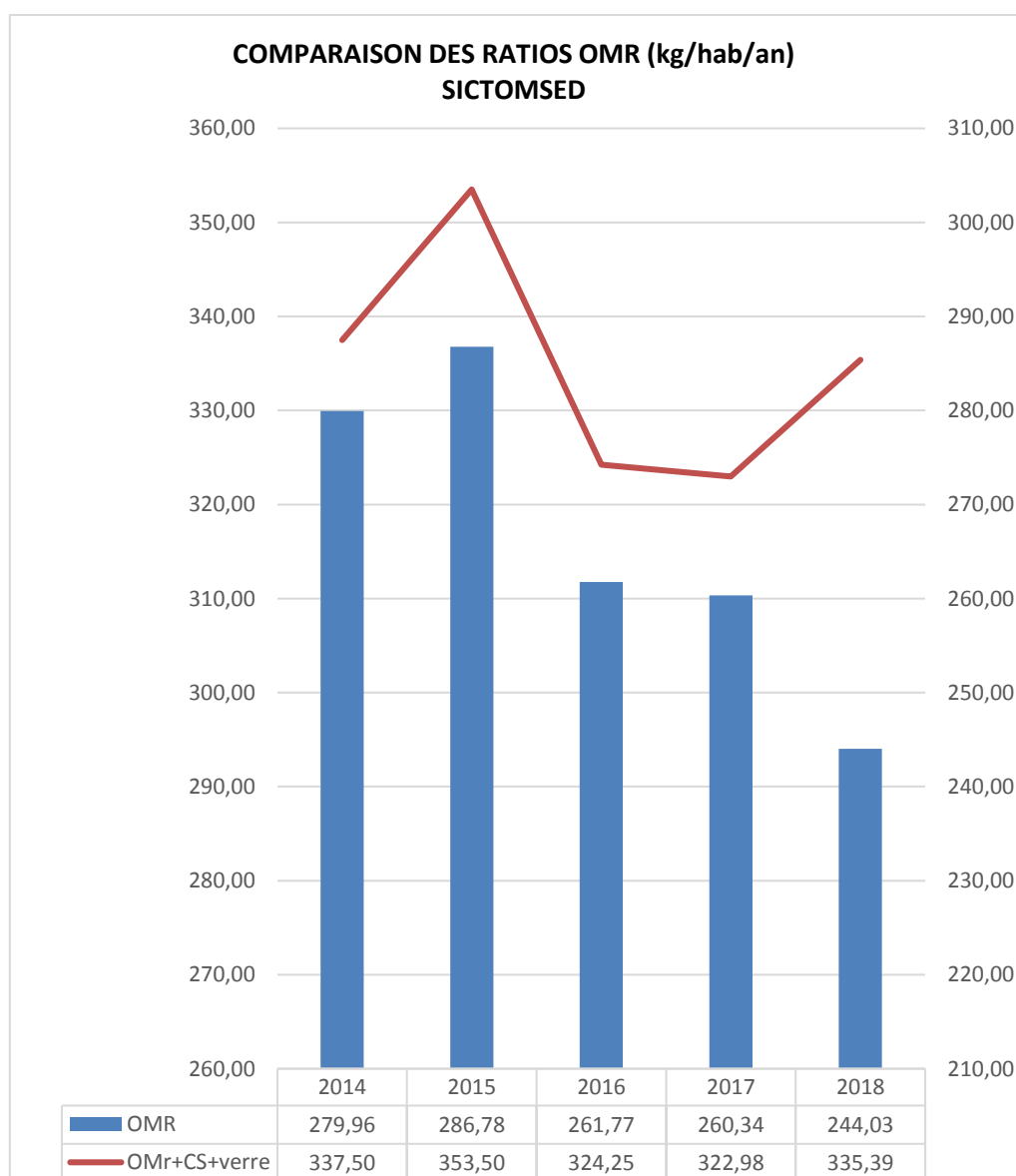
- 13 communes ;
- 34 854 habitants ;
- Typologie : Mixte à dominante rurale ;
- 4 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 23h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 9 735 tonnes, soit 279 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en apport volontaire (poubelles collectives).



- 18 communes ;
- 9 671 habitants ;
- Typologie : Mixte à dominante rurale très touristique ;
- 2 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 22h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 3 777 tonnes, soit 390 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en apport volontaire (poubelles collectives).



- 28 communes (dont 25 adhérentes au SYTRAD) ;
- 10 227 habitants (9 243 adhérents) ;
- Typologie : Mixte à dominante rurale touristique ;
- 1 déchèterie, ouverte au public 49h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 2 659 tonnes, soit 260 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en apport volontaire à 100% (conteneur semi-enterrés) depuis avril 219.





Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

- 47 communes ;
- 69 670 habitants ;
- Typologie : Mixte à dominante rurale et touristique ;
- 5 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 39h par semaine (51h en été) ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 24 553 tonnes, soit 352 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en apport volontaire à 100% (conteneurs enterrés ou semi-enterrés).





Communauté de communes du Val d'Ay

- 8 communes ;
- 5 906 habitants ;
- Typologie : rurale dispersée et touristique ;
- 1 déchèterie, ouverte au public 24h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 1 287 tonnes, soit 218 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en apport volontaire (poubelles collectives).



- 30 communes ;
- 30 844 habitants ;
- Typologie : rurale avec ville centre ;
- 6 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 20h par semaine (24h en été) ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 12 032 tonnes, soit 390 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en apport volontaire à 100% (conteneurs semi-enterrés).





Valence Romans agglomération

- 56 communes ;
- 220 156 habitants ;
- Typologie : urbaine ;
- 13 déchèteries, ouvertes au public en moyenne 31h par semaine ;
- Total des flux de déchèteries 2018 : 54 582 tonnes, soit 249 kg/hab./an ;
- Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et en apport volontaire (poubelles collectives et conteneurs semi-enterrés).

